

LE DEVOIR

Vol. XCVIII N° 156

LES SAMEDI 14 ET DIMANCHE 15 JUILLET 2007

2,20\$ + TAXES = 2,50\$



Le cimetière Notre-Dame-des-Neiges à Montréal

L'avenir des cimetières, un débat bien vivant

Exit la nécropole jardin, bonjour le virage mercantile

JACQUES NADEAU LE DEVOIR

C'étaient autrefois des jardins où il faisait bon se balader le dimanche, tout en rendant visite aux défunts. Mais depuis une trentaine d'années, les cimetières du Québec ont pris un virage de plus en plus mercantile. Exit le cimetière jardin, ce sont les mausolées et les aménagements de pierres tombales en série qui sont privilégiés par les administrateurs. Cela se fait au grand dam des défenseurs des aménagements paysagers et des écologistes. Et malgré une nette tendance de la population générale à préférer les arrangements simples et l'incinération.

CAROLINE MONTPETIT

« **A**u fond, on meurt comme on a vécu, lance l'historien Michel Lessard, qui a réalisé plusieurs films sur le patrimoine funéraire du Québec. Autrefois, on travaillait la terre toute sa vie et on finissait six pieds dessous. Aujourd'hui, on vit en ville et on finit dans un bloc d'appartements »

Les « blocs d'appartements » auxquels Michel Lessard fait référence, ce sont les mausolées-colombariums, ces vastes constructions qui poussent comme des champignons dans les cimetières du Québec et qu'on critique pour leur pauvreté esthétique, le coût faramineux de leur entretien et leur atteinte au développement durable. Dans ces édifices qu'il faut climatiser en été et chauffer en hiver, on dispose surtout, pour le repos éternel, les corps de gens qui ont choisi l'enfeu

comme sépulture dernière. Un enfeu, c'est un espace de la taille d'un cercueil dans lequel une dépouille complète peut, grâce à des techniques sophistiquées de conservation, être préservée pendant cent ans...

Le phénomène a débuté dans les années 1970 et nous est arrivé des États-Unis par l'intermédiaire de la communauté italienne, qui cultive un culte très développé de la mort et dont certains membres refusent la mise en terre, explique l'urbaniste Jean Décarie, aujourd'hui retraité. Jean Décarie a combattu le développement sauvage de mausolées au cimetière Notre-Dame-des-Neiges, avec les Amis de la montagne, entre autres, mais aussi avec Héritage Montréal et l'Écomusée de l'au-delà.

Aujourd'hui, les enfeus représentent quelque 5 % des sépultures des cimetières québécois. Mais les cimetières aimeraient bien accroître cette part de marché.

VOIR PAGE A 8: MAUSOLÉES



STEPHEN J. CARRERA REUTERS

Conrad Black à son arrivée au palais de justice de Chicago hier, où quatre des 13 chefs d'accusation ont été retenus contre lui.

Black coupable

L'homme d'affaires en appellera du verdict

GÉRARD BÉRUBÉ

À la suite de la 12^e journée de délibérations, le verdict est tombé contre Conrad Black. Reconnu coupable de quatre des 13 chefs d'accusation déposés contre lui, le magnat de la presse déchu risque une peine maximale de 35 ans de prison. Dans l'attente de sa sentence, qui doit être rendue le 30 novembre, Lord Black of Crossharbour a dû remettre son passeport britannique et promettre de demeurer à Chicago d'ici à l'enquête sur cautionnement, fixée pour jeudi prochain. Pour la suite, il faut prévoir un pourvoi en appel et une pluie de recours au civil.

Après 12 jours de délibérations, les 12 membres du jury sont finalement parvenus à un accord sur chacun des 13 chefs d'accusation retenus contre Conrad Black. L'ex-magnat a été reconnu coupable de trois chefs d'accusation portant sur des fraudes par courrier et d'un autre pour entrave à la justice. L'image-choc, ici, vient de ce film vidéo montrant Conrad Black sortir de ses bureaux de Toronto 13 boîtes de documents après avoir appris qu'une enquête contre lui était menée par la Securities and Exchange Commission. Dans le premier cas, il risque une peine maximale de cinq ans de prison pour chacun des chefs. Dans le second, la peine maximale est de 20 ans. S'ajoutera une amende d'un million de dollars américains.

Il a été innocenté de huit chefs d'accusation pour fraude et évasion fiscale, et d'un autre pour racket présumé. Ses trois ex-associés et co-accusés ont également été reconnus coupables, chacun, de trois chefs d'accusation pour fraude. L'on pense, ici, à Jack Boulbee, l'ancien chef financier de M. Black, et à ses anciens conseillers juridiques, Peter Atkinson et Mark Kipnis. Ces derniers sont passibles de peines pouvant aller jusqu'à 15 ans de prison et à des amendes maximales de 750 000 \$.

VOIR PAGE A 8: BLACK

À lire aussi: Conrad Black, de magnat à paria, page C 1.

Commandites: Luc Lemay poursuit l'État pour un million

Selon le défendeur, le gouvernement n'a que lui-même à blâmer

BRIAN MYLES

La poursuite de 60 millions de dollars intentée par le gouvernement fédéral à la suite du scandale des commandites est prescrite et non fondée. L'État n'a que lui-même à blâmer s'il a payé le gros prix pour obtenir de la visibilité au Québec au lendemain de la quasi-défaite référendaire de 1995. Ce sont du moins les arguments avancés par Luc Lemay et son entreprise, Malcolm Média, dans une défense écrite déposée hier en Cour supérieure. M. Lemay fait l'objet d'une réclamation de 41 millions de dollars pour sa participation au programme des commandites. Il aurait notamment gonflé artificiellement les besoins en commandite pour ses salons de plein air afin d'amener l'État à payer plus cher que nécessaire pour de la visibilité. Le fédéral réclame à cet homme d'affaires les deux tiers de toutes les sommes exigées dans son recours de 60 millions.

Cette poursuite est « clairement abusive », affirme le document de la défense. M. Lemay ose même réclamer au gouvernement un million à titre de dommages « pour troubles et inconvénients » et un million pour « atteinte à la réputation ».

VOIR PAGE A 8: COMMANDITES

INDEX

Actualités.....	A 2	Idées.....	B 5
Annonces.....	C 6	Monde.....	A 7
Avis publics..	C 5	Mots croisés..	D 5
Bourse.....	C 2	Météo.....	C 5
Carrières.....	C 3	Perspectives..	B 1
Décès.....	C 6	Rencontres.....	D 2
Économie.....	C 1	Sports.....	C 8
Éditorial.....	B 4	Sudoku.....	C 5



JOËLLE TOUGAS

Des jeunes du village de Kangiqsujuaq, qui compte 500 habitants, dans le Grand Nord québécois

NUNAVIK

Le bonheur imparfait des jeunes Inuits

La glace fond mais l'espoir s'affermi au Nord

Les jeunes Inuits se cherchent. En plus de tanguer entre le passé et l'avenir, ces adultes de demain devront aussi apprendre à vivre dans une réalité bousculée par la Terre qui se réchauffe. Qu'à cela ne tienne! La glace peut bien disparaître, l'espoir, lui, ne fond pas. Portrait d'une jeunesse en mutation. Premier d'une série de trois textes.

LISA-MARIE GERVAIS

Kangiqsujuaq, au nord du 61^e parallèle — La scène aurait pu se retrouver dans n'importe quel petit village de 500 âmes de l'aéroport. Deux kilomètres plus tard,

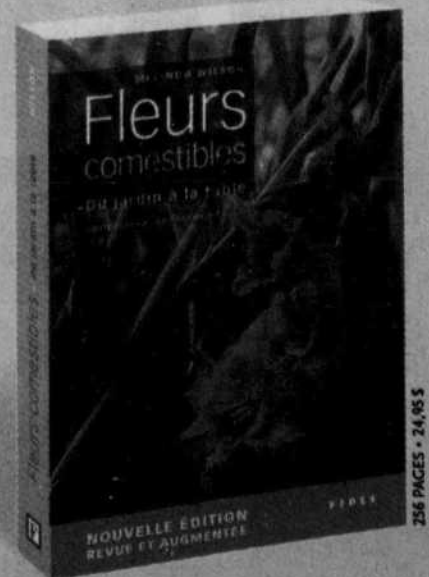
un jeune Inuit de 14 ans, monte sur son petit vélo déginglé la longue côte de terre battue qui sépare son petit village de 500 âmes de l'aéroport. Deux kilomètres plus tard,

il pénètre dans le minuscule aéroport sous le regard ému des moniteurs d'un camp d'été scientifique qui s'apprentent à quitter Kangiqsujuaq après avoir passé deux semaines auprès d'ados de partout au Nunavik. Jusé était l'un des jeunes invités au camp, plutôt turbulent mais timide.

Tout fier d'avoir été nommé assistant des techniciens, il avait travaillé sans relâche à fabriquer des

VOIR PAGE A 8: NUNAVIK

Fleurissez votre assiette!



MÉLINDA WILSON

Fleurs comestibles

Du jardin à la table

FIDES 70 ans de bonnes lectures

www.editionsfides.com

LES ACTUALITÉS

Québec sur plage,
quand on aime le fleuve

Quand l'été chauffe les trottoirs, qu'on a joué les touristes, fréquenté les festivals, plongé dans les piscines et flâné aux terrasses, que reste-t-il pour encore apprécier la ville et même s'en étonner? Des coins inexplorés, des gens méconnus, des activités inusitées. De Montréal, Ottawa et Québec, nos journalistes vous font part de ce qu'ils ont déniché.

ISABELLE PORTER

Québec — À Québec, le fleuve est un prince qu'on s'est habitué à admirer de loin. Séparé de nous par des autoroutes, des usines et les installations portuaires, il avait fini par nous faire oublier à quel point sa fréquentation est agréable. Jusqu'à ce que les célébrations du 400^e servent de prétexte à d'heureuses retrouvailles.

«Les gens ont une sorte de besoin de se rapprocher du fleuve», remarque François Moisan du service de communication de la Ville de Québec. Depuis le début de l'été, un nombre grandissant de cyclistes empruntent la nouvelle piste qui longe le cours d'eau, entre la zone des ponts et le Vieux-Port. «C'est vraiment une belle piste, j'y suis allé plus d'une fois avec mon fils.»

Baptisée «Promenade de Champlain», l'allée a nécessité le déplacement d'une autoroute sur 2,5 km de distance et des investissements de 70 millions de dollars du gouvernement du Québec. Une fois complétée (en juin 2008 si tout va bien), la Promenade comprendra aussi des arbres, des jardins, un quai pour la pêche, des aménagements pour canot et kayak, et deux terrains de soccer. «Le fleuve est redonné à la population de Québec», explique Serge Allen, le commissaire aux Fêtes du 400^e à la Ville. «Je trouve que c'est un beau clin d'œil au legs de 1908, quand les Plaines ont été transformées en un grand parc public.»

En 2008, Québec aura donc son parc... fluvial. Pour mesurer l'importance symbolique du projet, il faut se

appeler qu'il y a 50 ans, ce n'est pas au Festival d'été qu'on recensait des foules record, mais bien au bord du fleuve. Durant l'été, les estivants débarquaient par milliers sur la plage de sable fin dans l'ancienne ville de Sillery. «Quand il fait 91 degrés [...], la plage de l'Anse-au-Foulon regorge de monde», pouvait-on lire dans le quotidien *Le Soleil* en 1968. «Partout s'étalait la chair cuivrée des estivants et des travailleurs qui avaient prétexté certaines maladies pour ne pas étouffer à leur emploi.»

Située non loin de la défunte plage, la vieille Maison des Jésuites est l'hôte jusqu'à décembre d'une petite exposition sur le sujet. «C'est une exposition sur les souvenirs. Une dame qui est venue visiter l'expo nous a dit qu'elle avait rencontré son mari sur cette plage», raconte la jeune guide. «On a aussi eu la visite du nageur Jacques Amyot. Vous pouvez le voir sur la photo, là parmi les sauveteurs.»

L'expo est on ne peut plus modeste, mais on y trouve plus d'un clin d'œil rigolo. Comme cet extrait d'un règlement municipal de 1931 régissant le port du maillot de bain pour hommes: «Aucune personne de sexe masculin âgée de 12 ans et plus ne se baignera [...] sans être revêtue d'un costume de bain masculin en un ou deux morceaux couvrant le corps depuis les épaules jusqu'au bas de la fourche des jambes, avec une jupe rabattant par-dessus la culotte et descendant au moins quatre pouces en bas de la fourche des jambes.» Ouf!

Militance aquatique

Mais revenons à Jacques Amyot, La photo dans l'exposition date de 1942. Douze ans plus tard,



Deux jeunes garçons croqués cette semaine par notre photographe aux abords du bassin Louise.

CLÉMENT ALLARD LE DEVOIR

Amyot remportait la première Traversée du Lac-Saint-Jean. C'était il y a 50 ans. Aujourd'hui, malgré ses 80 et quelque balais, M. Amyot continue de défier le fleuve à titre de président d'honneur de la Société des gens de baignade, qui milite en faveur du retour d'une plage dans la capitale.

Parce que les beaux jours de la

plage de Sillery sont révolus. À la fin des années 1960, un club de yacht, une voie ferrée, des réservoirs de pétrole et des ateliers de construction de bateau sont venus grignoter le bel espace, apprend-on dans l'exposition. Et, de toute façon, la qualité de l'eau commençait à se dégrader. Les gens de Québec se sont mis à acheter des piscines et on a fini par oublier que la baignade dans le fleuve était même encore une possibilité.

Quelques hurluberlus s'y risquent encore aux petites heures du matin — l'auteur de ces lignes en a déjà été — mais le fleuve n'inspire guère confiance. «La baignade dans le fleuve, ce n'est pas évident. Pour qu'on y revienne, il faudrait instaurer des éléments de mesure et de surveillance», explique François Moisan.

Or, la chose n'est pas impossible et les membres de la Société des gens de baignade ont un plan.

Nos militants de l'aquatique proposent qu'on aménage une plage, la plage «Jacques-Amyot», à l'intérieur du bassin Louise, un grand espace d'eau situé dans la zone portuaire. Tous les ans, à la fin juin, ils invitent la population à venir y plonger avec eux pour rappeler l'existence du projet: «Québec Plage, future destination soleil», titrait leur invitation cette année. «Venez prouver quelle belle plage publique pourrait devenir le bassin Louise, en plein centre-ville de Québec!» Pour eux, la plage tient de l'idéal démocratique. Après tout, nous n'avons pas tous la chance d'avoir une piscine.

Le gouvernement fédéral, qui est propriétaire de la zone en question,

aurait eu une belle occasion de réaliser ce projet dans le cadre du 400^e mais on a préféré réaménager trois autres espaces, dont la baie de Beauport, où les véliplanchistes et promeneurs ont déjà leurs habitudes.

Néanmoins, la réalisation de ce rêve un peu fou n'est pas impossible à plus long terme. «Le projet n'est pas en voie de se réaliser pour 2008, concède Serge Allen. Mais nous avons fait bien attention pour que les travaux en cours dans la zone portuaire ne nous empêchent pas de le faire à long terme. Si jamais le projet obtient du financement et l'accord du Port de Québec, ce serait possible.» Alors on pourra tous se vêtir de jupes rabattant par-dessus la culotte et descendant au moins quatre pouces en bas.

Collaboratrice de Devoir

Juillet, mois de la Zéro-Gravité!

Nous payons les taxes, sur stock on inventaire

TOUT POUR LE DOS

Heures d'affaires: Lundi-Jeudi 10h-16h
Vendredi 10h-21h
Samedi 10h-16h

514-383-1582 www.toutpourledos.com

NOUVELLE GRAMMAIRE FRANÇAISE

Marc BOSQUART

Nouvelle grammaire française

Grammaire idéale pour les cégéps

560 pages - 38,60 \$
ISBN 978-2-7601-4705-8

GUÉRIN, éditeur ltée
514-842-3481

En vente dans toutes les librairies
Le prix est indiqué sous réserve de modifications.

Changer le monde!

700

ORGANISMES COMMUNAUTAIRES ONT BESOIN DE VOUS

514.842.3351

CENTRE D'ACTION BÉNÉVOLE DE MONTRÉAL
VOLUNTEER BUREAU OF MONTRÉAL
CABM.NET



L'ÉTÉ EST ARRIVÉ CHEZ **BONALDO**

2 LE ROYER, VIEUX-MONTRÉAL
514.827.9222 . BONALDO.CA

ACTUALITÉS

**Bijouterie
Gambard**
630-A RUE CATHARTE, CENTRE-VILLE
MONTRÉAL (514) 866-3876

ROLEX
Vente et service

Les Canadiens recyclent davantage...

Ce qui ne les empêche pas de jeter plus de déchets aux sites d'enfouissement

GUILLAUME BOURGAULT-CÔTÉ

Les Canadiens et les Québécois recyclent plus que jamais... ce qui ne les empêche pas d'envoyer au final une quantité sans cesse croissante de déchets vers les sites d'enfouissement du pays. La coupable: la consommation toujours galopante de biens de toutes sortes.

Les données publiées hier dans le nouveau bulletin *EnviroStats* de Statistique Canada (qui se réfèrent à des données issues de trois enquêtes précédentes) montrent ainsi qu'entre 2000 et 2004, le pourcentage des déchets domestiques des ménages canadiens qui vont au recyclage est passé de 19 % à 27 %. En moyenne, chaque ménage a recyclé en 2004 quelque 112 kilogrammes de matières, une progression de 41 kg en quatre ans.

Dans le même laps de temps, toutefois, la production de déchets résidentiels a augmenté de 19 % au

Canada (de 11,3 à 13,4 millions de tonnes pour l'ensemble des ménages — ce qui n'inclut pas les entreprises). Par famille, cela représente un saut de 366 kg à 418 kg de déchets annuellement.

En enlevant la part de ce que ces ménages recyclent, on découvre qu'ils envoient maintenant 306 kg de déchets vers les sites d'enfouissement — lesquels sont responsables de 25 % des émissions de méthane (puissant gaz à effet de serre) au Canada —, soit une dizaine de kilos de plus qu'au début du siècle.

«On fait des progrès, mais nous sommes aussi victimes de nos succès économiques», dit Jeannot Richard, vice-président des secteurs municipal, industriel, commercial et institutionnel chez Recyc-Québec. Plus il y a d'activités économiques, d'entreprises qui roulent, d'argent qui circule, plus on produit des matières résiduelles.

Dans ce portrait national, le Québec se trouve à la traîne, avec un taux de recyclage domestique de

19,4 %, le plus faible au pays à part le Manitoba et la Saskatchewan. «Ce sont des données de 2004, nuance M. Richard. Or, depuis trois ans, on fait des pas de géant. Beaucoup de municipalités viennent de mettre en œuvre leur plan de gestion des matières résiduelles. Le portrait actuel est très différent», estime-t-il.

Mais il en convient: avant d'atteindre les objectifs de recyclage et de compostage que le gouvernement a fixés pour 2008 (soit 60 % du volume total), «il reste beaucoup de travail à faire». Statistique Canada révélait plus tôt cette semaine que le Québec composte deux fois moins que la moyenne nationale (seulement 13 % des ménages québécois le font).

Selon Gilles Côté, président du Front commun québécois pour une gestion écologique des déchets, la clé du succès se trouve dans une réduction de la source. «Les gens qui recyclent beaucoup sont sensibles et attentifs à une bonne gestion des déchets: ils finissent donc par réduire leur consom-

tion générale de déchets. C'est ce qu'il faut faire. Sinon, on continuera de recycler plus, mais on jettera également plus.»

Dans son enquête, Statistique Canada a aussi évalué les niveaux d'accessibilité des programmes de recyclage à l'échelle canadienne. Constat général: 93 % des ménages canadiens ont accès à au moins un programme de recyclage, et la quasi-totalité de ceux-ci l'utilisent. Entre 1994 et 2006, la participation des ménages canadiens aux programmes de recyclage s'est globalement accrue pour toutes les matières recyclables.

Finalement, le niveau de revenu et de scolarité ne semble pas influencer sur le comportement des citoyens envers le recyclage, sauf que le type de logement crée un accès plus (maison) ou moins (appartement) facile aux services.

Le Devoir

Le retour d'un héros

Transports Québec n'ira pas plus vite pour réparer les ponts et les viaducs

SYLVAIN LAROCQUE

Malgré la tragédie du viaduc de la Concorde, à Laval, et la vétusté de son parc de structures, le ministère des Transports du Québec (MTQ) n'a pas l'intention d'accélérer ses délais de réparation.

C'est ce qu'a indiqué hier devant la commission Johnson le directeur des structures du MTQ, Guy Richard.

En 2004, en raison de contraintes budgétaires et de personnel, le ministère a doublé ses délais d'intervention sur les ponts et viaducs. Plus tôt cette semaine, l'un des experts de la commission, Benoît Bissonnette, professeur de génie à l'Université Laval, avait qualifié de «paradoxal» ce changement survenu alors que le taux de désuétude des structures ne cessait de croître.

M. Richard a indiqué hier qu'en vertu des règles en vigueur jusqu'en 2004, pas moins de 47 % des ponts et viaducs québécois nécessitaient une réfection dans les cinq années subséquentes. Le MTQ se donne désormais six à 10 ans pour effectuer ces travaux.

Selon le haut fonctionnaire, le doublement des délais d'intervention a permis au ministère de prendre de meilleures décisions sur le plan économique.

«Il s'agit de «prioriser» pour faire les bonnes interventions au bon moment», a-t-il soutenu.

Or, les règles en vigueur avant 2004 prévoyaient déjà que le MTQ devait effectuer en priorité les réparations sur les structures dont l'état est critique (cote 1).

En vertu du manuel utilisé jusqu'en 2004, le viaduc de la Concorde, qui était de cote 3 (médiocre), aurait dû subir des réfections au plus tard en 2003. Ces travaux n'ont jamais été faits. L'ouvrage s'est effondré le 30 septembre 2006, faisant cinq morts et six blessés.

Le MTQ a néanmoins annoncé hier qu'il resserrait «rapidement» ses normes d'inspection concernant les fissures en cisaillement. C'est ce type de fissure en diagonale qui a causé la rupture du porte-à-faux du viaduc de la Concorde. En attendant les nouvelles directives, les ingénieurs demanderont un avis technique à la vue de toute fissure en cisaillement, peu importe son épaisseur. Jusqu'ici, un tel avis n'était requis que pour des fentes de 0,8 millimètre et plus.

Le président de la commission, Pierre Marc Johnson, a posé plusieurs questions à Guy Richard sur le plan d'action que le MTQ a mis en place dans la foulée de l'effondrement. Il s'en est finalement déclaré satisfait.

Expert contesté

Par ailleurs, l'avocat des ingénieurs qui ont conçu le viaduc de

la Concorde, Patrick Henry, a remis en cause la crédibilité de Guy Richard à titre d'expert du MTQ.

M. Richard a comparu devant la commission en avril et en mai à titre de simple témoin. Vendredi matin, le ministère l'a fait assermenter comme expert pour expliquer les causes de l'effondrement du viaduc lavallois.

M. Henry a exprimé une réserve par rapport à ce double mandat de M. Richard. Selon lui, le témoin se retrouve dans un «genre de conflit d'intérêt» puisque, étant un employé du MTQ, il se doit de défendre le ministère plutôt que d'être impartial.

«Il y a quelque chose là-dedans qui choque un peu», a estimé l'avocat.

Puisque la pratique est permise par la jurisprudence canadienne, Patrick Henry ne s'est pas opposé à la reconnaissance de Guy Richard en tant qu'expert du MTQ. Il s'est toutefois réservé le droit de remettre en cause la «force probante» (la crédibilité) du témoignage de M. Richard lors des plaidoiries, qui auront lieu les 31 juillet et 1er août.

L'avocat du MTQ, Pierre Arguin, a rétorqué que M. Richard était l'une des personnes les mieux placées pour témoigner comme expert, puisqu'il a supervisé l'enquête du ministère sur les causes de l'effondrement. La semaine prochaine, le MTQ fera entendre deux autres experts devant la commission, des professeurs de génie qui ne travaillent pas au ministère.

Il faut dire que Patrick Henry a fait entendre, jeudi et hier, ses propres experts, payés par la compagnie d'assurance des ingénieurs-concepteurs. Leur tâche n'était pas de défendre les ingénieurs à tout prix, mais il reste que leur mandat a été judicieusement circonscrit par M. Henry.

Pour sa part, le procureur-chef de la commission, Michel Décarie, a reconnu sans rechigner Guy Richard en tant qu'expert du MTQ.

Dans son rapport déposé hier matin, M. Richard étaye la thèse du MTQ sur l'effondrement du viaduc de la Concorde. Selon lui, la tragédie était «imprévisible» parce que le plan de rupture fatal s'est développé à l'intérieur de la dalle de béton et qu'il n'était pas détectable aisément. Les experts retenus par la commission contestent ce point de vue, soutenant que des fissures diagonales visibles de l'extérieur auraient dû pousser le ministère à ausculter plus profondément l'ouvrage.

Selon le MTQ, le design du viaduc de la Concorde était «expérimental» et n'était pas le «meilleur» qui existait lors de sa mise au point, en 1969. À cela, l'avocat des ingénieurs-concepteurs a répliqué que les plans respectaient les normes et pratiques de l'époque, moins sévères qu'aujourd'hui.

Presse canadienne



JACQUES NADEAU LE DEVOIR

LE CHAMPION du monde Joachim Alcine a été reçu en héros, hier, par la Ville de Montréal et la communauté haïtienne de la métropole québécoise. Alcine a été invité à signer le livre d'or en compagnie du maire Gerald Tremblay, six jours après avoir remporté la ceinture des super mi-moyens de la WBA à l'issue d'une victoire par décision unanime face à l'Américain Travis Simms à Bridgeport, au Connecticut. Le boxeur de 31 ans, dont la famille a déménagé à Montréal depuis Haïti lorsqu'il était enfant, est le neuvième Québécois et le 19^e Canadien à décrocher un titre mondial, mais aussi le premier Haïtien à réaliser un tel exploit. Une centaine de Montréalais d'origine haïtienne, dont son épouse Marianne Fanchette et ses parents, ont assisté à la cérémonie à l'hôtel de ville. «C'est merveilleux et je pense qu'il y aura désormais plus [d'Haïtiens] qui viendront me voir boxer», a dit Alcine. Ils n'ont jamais eu de champion avant, et maintenant, ils commencent à savoir ce que c'est. Lorsqu'il n'est pas dans le ring, Alcine travaille auprès des jeunes défavorisés dans son ancien quartier de l'Est de la ville, Saint-Michel. «Notre communauté a besoin de modèles et M. Alcine, un champion du monde de boxe, est une belle source de fierté et de joie», a déclaré Judith Hileus de la station de radio haïtienne locale. Nous célébrons encore. La station a organisé un défilé de voitures décorées des drapeaux du Canada, du Québec et d'Haïti, qui a servi d'escorte à Alcine un peu partout dans la ville. «J'avais l'impression d'être parti sur la lune, mais maintenant j'ai le sentiment d'être revenu sur terre», a dit Alcine. Reste qu'il a encore de la difficulté à croire que je suis champion. Dans son discours, Alcine a longuement parlé de sa foi, et de la mesure dans laquelle elle lui a donné la force de persévérer au cours de sa carrière. Il a aussi raconté comment son père Joseph ne voulait pas le laisser boxer, ce qui l'a forcé à s'entraîner au gymnase local en cachette. Son père n'a su que plusieurs années plus tard qu'il boxait, quand il l'a vu se battre à la télé. Alcine cherchera maintenant à s'attaquer aux autres champions dans sa catégorie de poids. Ce n'est que dans un an qu'il devra accomplir un combat de défense obligatoire au premier aspirant dans la WBA.

EN BREF

Ottawa cherche une entreprise pour former ses pilotes

Ottawa — Le gouvernement du Canada s'est mis hier à la recherche d'une entreprise prête à former les pilotes des avions militaires Hercules et des hélicoptères Chinook qu'il entend acheter. Dans un premier temps, le ministère des Travaux publics a publié une demande d'expression d'intérêt et de qualification (DEIQ) afin d'obtenir d'ici 30 jours les propositions de sociétés s'estimant capables de s'acquitter de cette tâche pendant 20 ans. Ottawa invitera ensuite les four-

nisseurs qualifiés à lui soumettre une proposition formelle. Le contrat dont la valeur n'a pas été précisée devrait normalement être octroyé à l'été 2008. Dans un communiqué, le gouvernement a précisé qu'il ne retiendrait qu'un seul fournisseur. D'après le ministre responsable de l'approvisionnement, Michael Fortier, le Canada cherche une compagnie déjà établie, prête à investir au moins 75 % de la valeur du contrat au pays. «Notre objectif est d'obtenir les bons services pour notre personnel militaire et de faire en sorte que les entreprises canadiennes retirent des avantages considérables de ces contrats», a expliqué M. Fortier dans un communiqué. — PC

RENÉ DEROUIN

LES JARDINS DU PRÉCAMBRIEN

• L'HEXAGONE

www.edhexagone.com

Revisitez les quatre symposiums internationaux organisés à Val-David de 2001 à 2006 par la Fondation Derouin avec ce magnifique album illustré.

Sous la direction de René Derouin et Gilles Lapointe

la CUISINE de

Monique LAURIN

LA CUISINE DE TANTE ALINE

Les livres de recettes ont la cote.

176 pages - 16,20 \$
ISBN 978-2-7801-4275-6

GUERIN, éditeur ltée
514-842-3481

En vente dans toutes les librairies
Le prix est indiqué sous réserve de modifications.

Restauration de crystal

Spécialisé dans le taillage de crystal traditionnel

NOUVEAUX OUTILS

Nous restaurons tout... sauf les coeurs brisés!

4652, boul. Décarie, Montréal
514-484-8332
www.themrfixit.com
DEPUIS 1953

CONCOURS DEVENEZ CRITIQUE 2^e ÉDITION D'ART

BI LA BIENNALE
DE MONTRÉAL
2007
10 mai - 8 juillet

LE CENTRE international d'art contemporain de Montréal (CIAC) est heureux de présenter les textes des lauréats et lauréates du concours *Devenez critique d'art 2007*. Les participants pouvaient choisir une œuvre de la Collection d'art public de la Ville de Montréal ou de la 5^e édition de la Biennale de Montréal.

L'activité s'adressait aux jeunes des niveaux secondaire et collégial et pour la seconde fois au grand public. Le concours donnait la possibilité aux participants de rédiger un texte apprécié comportant des éléments descriptifs et des impressions personnelles.

Un partenariat avec la Commission scolaire de Montréal offrait la gratuité aux élèves de la CSDM. Des visites commentées étaient également offertes gratuitement aux organismes socio-culturels et communautaires de l'Arrondissement du Sud-Ouest.

Nous remercions les membres du jury, madame Annie Binette, historienne d'art et coordonnatrice des activités éducatives du CIAC, monsieur François Dion, directeur du centre d'information en art contemporain Artex, et monsieur René Viau, journaliste culturel indépendant collaborateur au journal *Le Devoir*. De nombreux partenaires soutiennent notre concours. Sans leur appui, il serait difficile de récompenser nos lauréats et lauréates. Nous tenons à souligner en particulier l'aide du Conseil des arts de Montréal, la Centrale des syndicats du Québec, Le Devoir, le Bureau d'art public du service de la culture de la ville de Montréal ainsi que les Ambassadeurs de la Biennale de Montréal 2007.

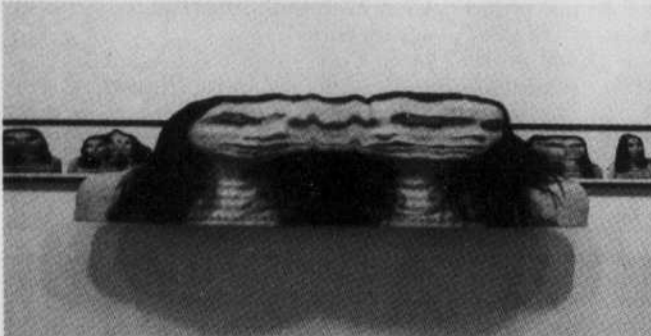
Félicitations aux lauréats et lauréates!

Claude Gosselin
Directeur général et artistique du CIAC



De gauche à droite : Annie Binette, Claude Gosselin, François Dion, Myriam Beaulieu (lauréate), René Viau, Claudine Perrault (professeure) et Gabriel Gosselin (lauréat). Photo : Claudio Marzano

Titre : Une conversation pas ordinaire



Michael Awad & Evan Penny, Panagiota : *Conversation* (détail), 2007
Photo : Guy l'Heureux

CATÉGORIE : 1^{er}, 2^e et 3^e secondaire-programme régulier.
Myriam Beaulieu, École-Notre-Dame-de-Fatima, Boisbriand
Professeure : Claudine Perrault

L'œuvre que j'ai vue à la Biennale de Montréal était tout simplement magnifique. Elle est intitulée *Conversation* et celle-ci a été réalisée en 2007. Michael Awad ainsi que Evan Penny ont fait preuve d'originalité en utilisant de vrais cheveux avec la résine pour faire plus réel.

Pour procéder, ils ont pris la technique de type sculpturale ainsi que photographique. Cette œuvre 3D est accrochée au mur et est entourée de photographies. Les images ont été prises à l'aide d'un appareil bien spécial. Il est fait avec un ancien appareil de reconnaissance aérienne qui est beaucoup plus complexe.

Conversation est faite de courbes organiques ce qui lui ajoute une petite touche charmante. Les couleurs de cette œuvre sont : deux roses pour le chandail, brun foncé pour ses beaux et longs cheveux, blanc pour les dents et les yeux, etc. Bref, cette réalisation représente les expressions du visage lors d'une conversation.

Maintenant j'aimerais vous faire part de quelques informations sur ces artistes. Michael Awad est né le 31 mars 1966 tandis qu'Evan Penny lui est né en 1953 en Afrique du Sud et est citoyen canadien. Michael a un diplôme en architecture ainsi qu'en design urbain. Evan a étudié l'art en Alberta. Il vit et travaille à Toronto.

Lorsque j'ai vu cette œuvre, je me suis sentie perplexe et étrange car c'est une réalisation assez mystérieuse. De voir un visage, disons déformé, assez traumatisant. Il faut prendre le temps de l'observer pour voir tous les détails qui le rendent aussi merveilleux.

Finalement, ces deux artistes ont fait preuve d'ingéniosité en utilisant les techniques de photographie et de sculpture. C'est une chance pour nous de pouvoir voir une conversation sous forme d'œuvre. En résumé, pour notre culture il est important de pouvoir observer des arts de toutes sortes.

Dans le cadre du cours d'arts plastiques, j'ai visité l'exposition d'art contemporain à la Biennale de Montréal. C'était magnifique, il y avait de très belles œuvres mais une d'entre elles a attiré mon attention. Elle est superbe, c'est l'œuvre de David Hoffos. Elle se prénomme *Scene from the House Dreams, Phase 5*.

David Hoffos a réalisé une maquette en bois et en tissu dans laquelle on retrouve le reflet d'une télévision. Cela donnait l'illusion du mouvement. Pour réaliser la maquette d'une cuisine, il a utilisé plusieurs techniques dont l'assemblage, le montage et le collage. En entrant dans la pièce où se trouvait l'œuvre, il y avait 5 trous et les maquettes étaient enfoncées dans le mur. Une d'entre elles m'a accroché.

C'était une cuisine très sombre et les rideaux de la fenêtre bougeaient grâce à la télévision et la neige pouvait entrer dans la cuisine. Elle paraissait inhabitée. Afin de donner une illusion réaliste, il a utilisé de vrais matériaux tels que du plastique, du bois, de la fausse neige, du tissu et une télévision. Les couleurs étaient très sombres. On y retrouvait du blanc, du noir, du brun, du rouge et du bleu. Il y avait beaucoup de coins. Le reflet de la télévision ajoutait des courbes. Dans la salle où était située l'œuvre, il faisait extrêmement noir afin de permettre la projection des images télévisées.

J'ai vraiment aimé cette œuvre car elle était réaliste et magnifique. J'ai été éblouie par cette œuvre et par l'idée de la télévision qui projette des images sur une maquette afin de lui donner vie. Mais en même temps, c'est triste car c'est comme si, en créant cette

Titre : Envahi par la sombre froideur



David Hoffos, *Scenes from the House Dream, Phase 5*, 2007
Photo : Guy l'Heureux

CATÉGORIE : 1^{er}, 2^e et 3^e secondaire-programme régulier,
MENTION SPÉCIALE
Alexandra Courtemanche, École Notre-Dame-de-Fatima, Boisbriand
Professeure : Claudine Perrault

œuvre, il (l'artiste) ne se sentait pas très bien. C'est peut-être aussi un rêve qu'il a essayé de reproduire, dû au titre.

Bref cette œuvre est très belle. Son côté réaliste et en mouvement rehaussait sa beauté. David Hoffos a aussi fait d'autres œuvres toutes aussi belles que *Scene from the House Dreams Phase 5*. Je vous invite à les découvrir.

Titre : Tournis dans un faux tipi



Michel de Broin, *Révolutions*, 2003. Collection d'art public de la Ville de Montréal.

Photo : Michel de Broin
CATÉGORIE : grand public, Brigitte Verdère, Montréal

Plusieurs fois par semaine, je passe au parc Maisonneuve-Cartier. Je traverse toujours le parc en venant du nord de la ville et je contourne la sculpture de Michel de Broin pour me rendre plus au sud. La sculpture est ce que je vois en premier, bien avant la station de métro Papineau et le marché aux plantes et aux fruits qui borde la rue Sainte-Catherine.

C'est une sculpture de huit mètres, plantée sur six poteaux qui la supportent. Elle est construite en aluminium, dans un alliage fait pour résister aux intempéries.

De loin, elle ressemble au nœud que les petites filles attachent à leurs couettes. Un très gros nœud, de couleur argentée, qui danse quand on saute (les petites filles sautent à la corde et à la marelle) et au travers duquel le soleil joue, les jours de beau temps.

J'arrive à la place et je me glisse presque en dessous de la sculpture. Ce que je vise est le centre, le milieu des six poteaux qui la soutiennent, comme un tipi sans toile. Dans ce milieu, il me semble que se trouve le centre de gravité de la sculpture. Illusion, bien sûr, car elle n'a pas de centre!

Au début, je ne voyais que l'entortillement des formes en aluminium, une sorte de montagnes russes en miniature, répondant dans une sorte d'écho, aux manèges de la Ronde toute proche. Le quartier est très riche en constructions en fer. Il y a le Pont Jacques Cartier et toutes ces industries faites de briques et de fer et qui, à une époque, ont rendu riche l'Est de la ville. L'utilisation de métal semble donc, ici, aller de soi.

Mais la forme? Non, ce n'est pas un nœud. Un jour, j'ai, avec attention, suivi le mouvement des formes. J'ai vu les passerelles et les escaliers qui se font la belle dans le ciel. Je les ai tellement bien suivis que j'en ai eu le tournis. Et l'envie, soudaine, d'y grimper. Et si je montais, moi aussi, dans cette soucoupe volante ouverte à tous vents, où cela me mènerait-il? La tête en bas, assurément. Puis, de nouveau, la tête en haut, les yeux dans le ciel, vers le fleuve et les nuages. Assurément, à tourner ainsi, je ferais le tour des choses et je resterais prise dans ce cycle infini d'une marche menant à une autre menant à une autre et rarement au point de départ.

C'est pour cela, que l'œuvre s'appelle *Révolutions*. Elle fait des voltes lesquelles, comme l'indiquent tous les textes la présentant, renvoient aux escaliers de Montréal qui partent à la conquête des étages et des balcons de nos maisons. Le choix de tordre l'habituelle rigidité des escaliers contribue à l'impression de légèreté qui en ressort. La sculpture fait le tour des choses tout en ne les finissant pas. C'est au spectateur de décider où il arrête son regard et sa marche virtuelle et où il la reprend. *Révolutions* offre ainsi une multitude de possibilités entraînant le passant dans le gargouillis de ses pensées. On peut regarder l'œuvre de n'importe quel point car elle a toujours un sens. Elle s'inscrit parfaitement dans le paysage de la ville et donne, à ce quartier souvent délaissé, un air de vouloir s'emparer des choses, du monde et de la vie, en général.

La sculpture a été installée en juillet 2003. Elle fait partie du fonds de la Ville de Montréal. Michel de Broin est lauréat du prix Pierre Ayot 2002 remis par la Ville de Montréal en collaboration avec l'Association des galeries d'art contemporain (AGAC).

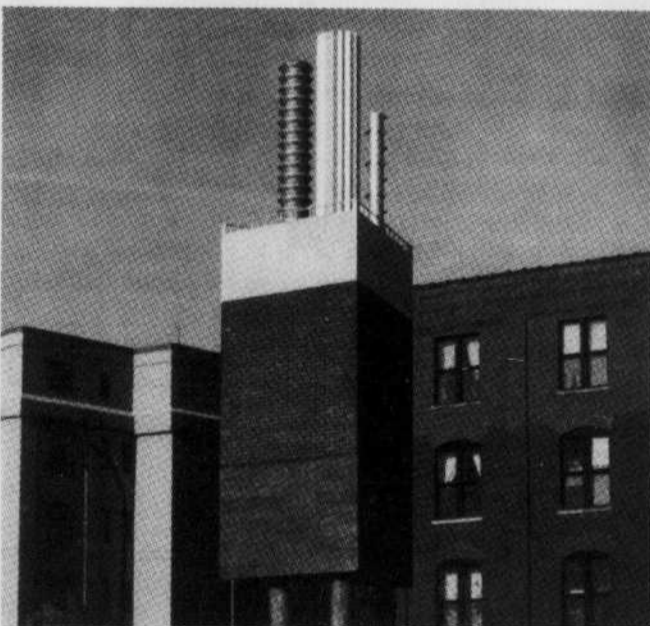
Montréal est une ville canadienne importante en ce qui a trait aux arts visuels. L'on n'en retrouve non seulement un peu partout dans les musées ou la pléthore de galeries d'art, les unes plus diverses que les autres de la métropole, mais on peut aussi en repérer dans les rues. C'est le cas de l'intéressant *Monument à la Pointe* de Gilles Mihalcean, situé au rond-point qui relie les rues Atwater et Centre depuis 2001.

Né en 1946 à Montréal, Mihalcean est un pilier de la sculpture contemporaine au Québec. Le Centre international d'art contemporain de Montréal (CIAC) a d'ailleurs organisé une exposition entièrement dédiée à l'artiste en 1992. Il est surtout reconnu pour ses œuvres que l'on peut décrire comme des assemblages de divers matériaux, allant du bois jusqu'au métal, en passant par le verre, le marbre ou la résine. Une poésie marque ses créations, que plusieurs décrivent comme des architectures de l'imaginaire.

La réalisation du *Monument à la Pointe* provient d'un projet de réaménagement de l'espace en bordure du canal Lachine. Mihalcean a été retenu suite à un concours du Bureau d'art public de Montréal qui veut intégrer des œuvres à l'environnement urbain. L'œuvre se scinde en trois sections. D'abord, le bas, en béton vert, reproduit trois troncs d'arbre qui supportent une construction qui se prolonge et se modifie pour devenir en briques rouges. Enfin, la dernière partie est en aluminium. Sur le toit de la construction, des colonnes de ce métal évoquant des formes industrielles prolongent les bases en béton. Le résultat est une sculpture filiforme haute de 14 mètres.

Comme la plupart des œuvres de l'artiste, la structure architecturale aux formes minimalistes va rappeler des éléments concrets. Le *Monument à la Pointe* est une œuvre-modèle concernant l'intégration à l'aménagement urbain qui l'entoure : le bas a été peint en vert pour évoquer les origines irlandaises de l'arrondissement alors que les deux autres matériaux soulignent le passé du quartier, puisqu'une multitude d'industries y étaient installées. Ces évocations sont vraiment intéressantes, d'autant plus qu'elles légitiment la présence de la création. Toutefois, il aurait été plus intéressant de substituer du bois véritable au béton dans l'œuvre. Il est certes compréhensible que l'on ait préféré ce matériau pour sa solidité et sa durabilité, mais ainsi le *Monument à la Pointe* n'est plus si fidèle au propos de l'artiste, qui décrit sa création avec lyrisme "comme un grand bateau à la coque de forêt et de briques", d'autant plus que le béton n'est pas utilisé dans la construction de navires. Fidèle ou pas à ses propos, les allusions à l'importance du canal Lachine durant la révolution industrielle qui a touché la métro-

Titre : Une autre beauté anonyme



Gilles Mihalcean, *Monument à la Pointe*, 2001. Collection d'art public de la Ville de Montréal.

Photo : Richard-Max Tremblay

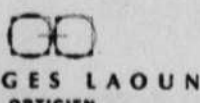
CATÉGORIE : collégial-programme régulier, Gabriel Gosselin
Collège de Valleyfield, Salaberry-de-Valleyfield
Professeure : Jocelyne Aumont

pole au tournant du siècle dernier sont très présentes. L'inspiration qu'a souvent Mihalcean de la science se devine par la volonté de rappeler que le bois, représenté par le béton, était le matériau prôné pour les constructions navales du passé alors que l'utilisation du métal, l'aluminium plus particulièrement, est contemporaine. L'avenir serait-il dans les airs?

En somme, l'équilibre et l'harmonie de *Monument à la Pointe* sont à la fois les points forts et les points faibles de l'œuvre : l'esthétique est irréprochable et les éléments de culture, notables, mais ces derniers disparaissent pour ceux qui passent devant la création.

En 2005, Mihalcean a reçu la Bourse de carrière Jean-Paul Riopelle du Conseil des Arts et des Lettres du Québec. Espérons que ce prix lui permettra de continuer à créer pour qu'on puisse le revoir dans l'environnement montréalais.

Centrale des syndicats
du Québec



CONSEIL DES ARTS
DE MONTRÉAL



MUSÉE D'ART CONTEMPORAIN DE MONTRÉAL
Québec

Éducation,
Loisir et Sport
Québec



On n'est jamais trop curieux

Commission
scolaire
de Montréal



Montréal

Le Sud-Ouest
Montréal

GALLIMARD

Cinéma
Beaubien



LA LICORNE

M
MUSÉE DES BEAUX-ARTS
DE MONTRÉAL

Concours Devenez
critique d'art
Une idée originale de
Sylvie Raymond

Directeur général et artistique
Claude Gosselin

Coordonnatrice des
activités éducatives
Annie Binette

Communications
Pierre Plottier, Directeur
des communications

Administration
Gabriel Zamfir,
Directeur administratif

Centre international d'art
contemporain de Montréal
C.P. 760 Place du Parc, Mon-
tréal, Québec
H2X 4A6

Tél. : 514 288-0811

Les textes primés seront
publiés sur notre site internet
www.ciac.ca

LES ACTUALITÉS

À défaut
d'un micro,
Nicholson
prend la
plume

FRÉDÉRIQUE DOYON

Ce n'est évidemment pas de son plein gré que George Nicholson quitte l'antenne de Radio-Canada. On lui a promptement montré la sortie des studios... pour de bon.

«*Quand on ne comprend pas pourquoi on est mis à la porte, on reste avec des interrogations, sinon de l'amertume*», confie au *Devoir* George Nicholson, 58 ans, un passionné de musique classique qui a tenu la barre de plusieurs émissions radiophoniques à la Chaîne culturelle, puis à Espace Musique, depuis son entrée à Radio-Canada en 1984.

Ces deux dernières saisons, il animait *L'Opéra du samedi* sur les ondes d'Espace Musique, où il présentait les opéras interprétés par les plus grands orchestres du monde. Selon le service de communication de Radio-Canada, «des changements dans le mode de production de l'émission», qui sera dorénavant produite depuis Vancouver, ont mené au non-renouvellement de son contrat.

Interrogé sur la vitesse avec laquelle il a bouclé ses valises, il répond par des faits, retenant visiblement la bride à son tempérament.

«*Le contrat s'est terminé le 30 juin et j'ai été prévenu le 26; c'a pris exactement 2 minutes 42 secondes*», affirme-t-il. De fait, impossible de le joindre par courriel, son compte étant déjà «expiré», selon le retour de message du *Devoir*.

Son départ forcé des ondes radio-canadiennes réveille le discours critique à l'égard du virage chanson de l'ancienne Chaîne culturelle devenue Espace Musique. «*Une radio d'État est tenue de développer la culture. Malheureusement, c'est ce qui se perd... pas parce que ce qui est en ondes n'est pas bon, mais à cause de ce qu'on enlève*», déplore celui qui assiste douloureusement à la disparition graduelle des contenus de musique classique.

Mais l'animateur s'empresse aussi de rappeler l'infini privilège qu'il a eu de parler à l'antenne de ce qu'il aime le plus au monde. Malgré le goût amer laissé par cette fin de contrat abrupte, il continue d'alimenter sa passion en œuvrant à réhabiliter la mémoire d'un pianiste québécois oublié, avec son ami Alain Lefebvre.

«*J'ai la biographie d'André Mathieu à terminer*», dit-il avec un sourire dans la voix.

Le Devoir

La Jordanie demande au Canada de jouer
un plus grand rôle au Proche-Orient

Le roi de Jordanie, Abdallah II ben al-Hussein, et le premier ministre canadien, Stephen Harper, ont eu un entretien, hier, qui a notamment porté sur la paix au Proche-Orient.

KARINE FORTIN

Ottawa — Le roi de Jordanie, Abdallah II ben al-Hussein, s'est entretenu hier avec le premier ministre Stephen Harper, à qui il a demandé de jouer un rôle plus grand dans la promotion de la paix au Proche-Orient.

La Jordanie est un des rares pays arabes à reconnaître l'État d'Israël et tente activement de relancer le processus de paix. Son souverain a clairement dit hier que la communauté internationale ne pouvait se permettre de laisser les parties se dépêtrer sans aide étrangère.

«*Les prochaines semaines et les prochains mois seront cruciaux pour convaincre les Israéliens et les Palestiniens de faire avancer le processus et cela ne se fera pas tout seul*», a-t-il insisté lors d'un point de presse à Ottawa.

Stephen Harper s'est montré ouvert aux demandes du roi, mais il est demeuré vague dans ses engagements. Ainsi, contrairement à ce que prévoyaient les observateurs, Stephen Harper n'a pas annoncé la reprise de l'aide financière du Canada à l'Autorité palestinienne.

Cette aide a été suspendue par les conservateurs quelques jours à peine après leur arrivée au pouvoir, dans la foulée des élections législatives dans les territoires palestiniens. Le Canada avait été le premier pays à suspendre son soutien, avant les États-Unis et l'Union européenne. Ces deux fédérations ont récemment repris leurs versements.

Stephen Harper a néanmoins réitéré son appui au nouveau gouver-

nement formé récemment par le président palestinien issu du Fatah, Mahmoud Abbas.

«*Nous travaillerons avec Israël, avec la Jordanie et avec tous les autres dans la région qui croient à la négociation, qui croient à la paix et, comme je le disais, qui sont prêts à accepter que la solution soit basée sur deux États: un État israélien démocratique, sécuritaire et paisible, cohabitant avec un État palestinien démocratique, sécuritaire et viable*», a-t-il martelé.

Le chef libéral, Stéphane Dion, s'est montré très déçu d'apprendre que la reprise des versements à l'Autorité palestinienne avait été repoussée.

«*On est déjà très en retard. Il y a des populations qui en souffrent, des familles, des enfants, des femmes qui en souffrent, il est temps que le Canada agisse*», a-t-il déclaré. Ce gouvernement a manqué de sensibilité dans toute cette question depuis le début. On en voit encore la preuve aujourd'hui.

M. Dion a rencontré le roi Abdallah II vers midi, en marge d'un déjeuner-causerie avec les membres du Conseil canadien des chefs d'entreprise.

Le commerce bilatéral entre le Canada et la Jordanie était à l'ordre du jour. Pour le moment, les échanges entre les deux pays se chiffrent à environ 70 millions de dollars par an.

La Jordanie souhaite la signature d'un traité de libre-échange, une possibilité que le Canada se dit prêt à étudier.

Presse canadienne

Mobilisation contre l'homophobie à Québec

Un jeune gai a été sauvagement attaqué à la sortie d'un bar

ISABELLE PORTER

Québec — Alertés par une violente agression homophobe survenue le 30 juin, des associations homosexuelles et des groupes communautaires de Québec ont lancé hier un appel à la tolérance zéro et invité la population à un rassemblement sur les lieux de l'agression.

«*À l'heure où on se soucie des blanchons qu'on matraque et des oies qu'on gève, cette agression est de trop!*», a plaidé hier le porte-parole de la communauté gaie, Olivier Poulin. Dans la nuit du 30 juin dernier, Philippe, un jeu gai de 24 ans, s'est fait attaquer par quatre skinheads, peu après sa sortie du Drague, un bar homosexuel bien connu du centre-ville.

Les quatre agresseurs l'ont roué de coups de poing et de coups de

piéd en le traitant de «*fiif*» et de «*ta-pette*». L'agression n'a duré que quelques secondes, mais le jeune homme a eu la mâchoire disloquée, une dent cassée et une contusion au dos.

«*La lutte à l'homophobie est l'affaire de tout le monde*», a fait valoir M. Poulin, qui avait réuni au Drague des représentants de commerçants et de groupes communautaires du centre-ville dont les activités régulières n'ont rien à voir avec la cause homosexuelle. «*Ce n'est pas juste à la communauté gaie et lesbienne de dénoncer cela, c'est à tout le monde de le faire*».

C'est dans cet esprit que les responsables de la fête Arc-en-ciel tiendront le 2 septembre «*un brunch de solidarité contre l'homophobie*» dans le but de «*signifier notre*

détermination à ne pas retourner dans les placards et à vivre pleinement sous le soleil», souligne le groupe dans son communiqué.

L'événement se déroulera sur les lieux de l'agression, à la place d'Youville, dans le Vieux-Québec. Les gens qui souhaitent y participer doivent contacter l'association afin de s'acheter une carte-repas. Des musiciens prendront part à l'événement.

«*Ça peut sembler un cas isolé, mais ce n'est pas le cas, a fait valoir M. Poulin. Il peut y avoir jusqu'à quelques dizaines d'agressions par année à Québec. Malheureusement, souvent les victimes ne portent pas plainte*».

À titre d'exemple de la persistance de l'homophobie, le porte-parole mentionne les propos de l'animateur de radio Louis Cham-

pagne durant la campagne électo-

rale et, de façon générale, l'intimidation dont sont encore victimes bien des jeunes homosexuel(le)s dans les cours d'école du Québec. Des mauvaises habitudes qui se perpétuent jusqu'aux plus hauts niveaux de l'éducation supérieure, notamment à l'Université Laval, où des affiches du Groupe gai (GGUL) sont systématiquement arrachées. A tel point qu'en avril dernier, le GGUL a imprimé une nouvelle affiche baptisée «*L'affiche que tout le monde arrache*» sur laquelle on pouvait lire: «*Affiches arrachées, murale vandalisée, messages haineux, homophobie. Voilà ce dont est victime le Groupe gai de l'Université Laval... parce qu'il a toujours sa raison d'être*».

Le Devoir

EN BREF

Recours collectif
rejeté

Ottawa — La Cour suprême du Canada rejette la requête en recours collectif de l'Union des consommateurs et d'Olivier Dumoulin, qui souhaitaient poursuivre la compagnie informatique Dell Computer Corporation pour l'affichage de prix erronés sur Internet. Le plus haut tribunal du pays renvoie plutôt l'affaire, concernant la vente de matériel informatique par Internet, devant arbitrage au Québec. L'affaire a été lancée par l'Union des consommateurs, en mai 2003, lorsque le géant de l'informatique a affiché en ligne des prix incorrects pour un assistant électronique de poche Axim. Dell annonçait que l'appareil se vendait entre 89 \$ et 118 \$, selon le modèle, alors qu'il était réellement vendu entre 379 \$ et 549 \$. — PC

EN BREF

Les militaires de
Valcartier partent
pour l'Afghanistan

Au moment d'écrire ces lignes hier, la garnison de Valcartier n'était pas en mesure de confirmer la présence du premier ministre Stephen Harper et du général Rick Hillier aux activités entourant le départ, demain matin, de 200 militaires québécois vers Kandahar. D'après la sous-lieutenant Andrée Girard, à compter de dimanche et jusqu'à la fin août, «*il y aura environ un départ à tous les deux jours vers l'Afghanistan*». À l'exception du contingent de dimanche, chaque groupe sera composé de 100 à 150 militaires. Au total, Valcartier dépêchera cet été 1900 militaires et non 2500, comme nous l'écrivions hier dans l'article «*Afghanistan: le tour des soldats québécois est venu*». À noter qu'une seconde erreur s'est glissée dans cet article en ce qui a trait aux décès. Ainsi, ce sont 66 soldats canadiens et un diplomate, et non 67 soldats, qui sont décédés en Afghanistan depuis 2002. Toutes nos excuses. — Le Devoir

Inquiétude
au Barreau

Le Barreau du Québec s'inquiète de la possible disparition du Centre québécois du droit de l'environnement (CQDE). Dans une lettre envoyée le 10 juillet à la ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, Line Beauchamp, le bâtonnier du Québec, Michel Doyon, lui rappelle que le CQDE travaille depuis 18 ans au profit de l'environnement et des citoyens et qu'il est le seul organisme au Québec à offrir un service gratuit de cette nature. Cette «*mission est unique*», écrit le bâtonnier, qui souhaite que le gouvernement Chartrand apporte au CQDE une aide financière susceptible de lui éviter la

disparition pure et simple. La survie de cet organisme apparaissait en toutes lettres dans le programme électoral du PLQ lorsque l'actuel premier ministre a été porté au pouvoir en 2003. — Le Devoir

Des lits
supplémentaires

L'ancien hôpital Pierre-Le Gardeur, qui fait présentement l'objet

d'une reconversion en centre de soins de longue durée, comptera 36 lits supplémentaires sous peu, a annoncé jeudi le ministre du Travail et ministre responsable de la région de Lanaudière, David Whissell, au nom du ministre de la Santé et des Services sociaux. Ces nouveaux lits viendront s'ajouter aux 36 lits ouverts en juin dernier. En plus de l'aménagement des chambres, le chantier permettra d'ouvrir des espaces communautaires, de rénover les installations

sanitaires et d'ajouter de l'équipement comme des lits-patients sur rails. Le président-directeur général de l'Agence de la région, Jean-François Foisy, a salué ce développement qui, selon lui, aura un impact additionnel sur la réduction de l'engorgement à l'urgence. «*Actuellement, à cause du manque de lits de soins de longue durée, ce sont souvent les services hospitaliers d'urgence qui reçoivent la clientèle de personnes âgées en grande perte d'autonomie*». — Le Devoir

Nathalie ELLIOTT

PETIT CODE GRAMMATICAL Primaire

Approuvé par le MÉQ

160 pages — 24,50 \$
ISBN 978-2-7608-5292-1

LIDEC inc.
514-843-5991

En vente dans toutes les librairies
Le prix est indiqué sous réserve de modifications.

SOLDES

JUSQU'À **60%**

DOUCE UOMO

Pour Elle
277, av. Laurier O.
514-270-6154
Centre de Commerce Mondial
413, St-Jacques O.
514-844-9125

Pour Lui
Centre de Commerce Mondial
383, St-Jacques O.
514-281-7999
5107, av. du Parc (angle Laurier)
514-277-7558

DOSSIER

Le lieu
où
l'on dort

CAROLINE MONTPETIT

L'être humain est le seul animal qui enterre ses morts et organise un rituel autour de leurs dépouilles. En grec, le mot cimetière veut dire: le lieu où l'on dort. Les rituels entourant cette mise au repos ont énormément varié selon les époques et les cultes entretenus à l'égard des morts.

C'est à Québec, dans le lieu qui deviendra le cimetière de la Côte-de-la-Montagne, qu'on a créé le premier cimetière de la colonie française, où ont été enterrés 300 pionniers originaires de France et des Amérindiens. À Montréal, le cimetière Pointe-à-Callière, enfoui sous la musée du même nom, aurait quant à lui été inauguré en 1643.

À cette époque, et jusqu'au milieu du XIX^e siècle, le Québec hérite de la tradition européenne moyenâgeuse, qui enfouit ses morts, surtout ses notables, dans le sous-sol des églises. C'est ce qu'on appelle un cimetière *ad sanctos*, près des saints, explique l'historien Michel Lessard. Plusieurs personnalités du régime français se trouvent de cette façon sous la chapelle des augustines de l'Hôtel-Dieu de Québec, comme sous celle des ursulines. Le grand chef huron Kondiaronk, initiateur de la Grande Paix de Montréal de 1701 et mort pendant les cérémonies de signature du traité, serait ainsi enterré sous la première église Notre-Dame, démolie en 1830.

Encore aujourd'hui, on peut visiter le cimetière *ad sanctos* de l'église de Saint-Roch-des-Aulnaies, où des stèles en bois et en marbre ainsi que des tombeaux témoignent de pratiques de la première moitié du XIX^e siècle. On trouve encore aussi un cimetière sous l'église du Cap-Saint-Ignace, à Montmagny.

«Ce sont davantage les grands, les célébrités, les proches amis du clergé ou des communautés religieuses qui reposent en paix sous les lambourdes des nefs et des chœurs», souligne Michel Lessard dans un article de *Frontières*, la revue du Centre d'études sur la mort de l'UQAM. Le commun des mortels, lui, qui ne trouve pas sa place dans ces lieux sacrés, est plutôt enterré dans un enclos qui entoure l'église.

La migration
vers la banlieue

En milieu urbain, l'usage est donc aux cimetières situés en plein cœur de la ville. Mais en 1799, à Montréal, la fabrique de la paroisse Notre-Dame fabrique les cimetières de la vieille ville pour des raisons d'hygiène et d'espace. On ouvre le cimetière Saint-Antoine sous l'actuelle place du Canada. Mais les morts n'y dorment pas longtemps. Cinquante ans plus tard, un règlement municipal défend l'inhumation dans les limites de la cité. En 1854, la fabrique achète donc la terre du docteur Beaubien, sur le mont Royal, et la cimetière Notre-Dame-des-Neiges, conçu par l'arpenteur et architecte Henri-Maurice Perreault, y accueillera sa première sépulture le 27 mai 1855.

C'est la grande époque des cimetières-jardins, hérités de la tradition anglaise, et dont le cimetière Mont-Royal, voisin de Notre-Dame-des-Neiges, est un fidèle représentant, avec ses arbres dispersés. «À l'époque, on prévoit l'inhumation des morts en banlieue, de préférence sur des promontoires, pour qu'ils soient plus proches de Dieu», explique Jean Décarie.

Par opposition, le cimetière Notre-Dame-des-Neiges témoigne d'un certain héritage français, avec ses allées d'arbres alignés, ses hommages à la patrie, son orientation catholique bien établie, bien qu'il soit, comme Notre-Dame-de-Lévis, par exemple, un cimetière-jardin. Progressivement, dans tous les cimetières du Québec, la pierre et le marbre remplaceront le bois et la fonte pour rappeler la mémoire des morts.

À Montréal, c'est l'époque où le prolétariat et la bourgeoisie se donnent rendez-vous auprès des tombes des disparus, sur la montagne. Ce sont d'ailleurs ces rassemblements qui ont donné lieu à l'avènement du parc du Mont-Royal.

Depuis, la ville de Montréal a évidemment pris de l'expansion, au point que le cimetière de banlieue d'autrefois en est aujourd'hui en plein centre. Pourtant, les vivants continuent de mourir, et leurs proches de vouloir honorer leur mémoire. Le développement des cimetières d'aujourd'hui est donc plus que jamais d'intérêt public, et doit rester au centre d'un débat bien vivant.

Le Devoir



JACQUES NADEAU LE DEVOIR

Les cimetières
s'en vont chez le diable

CAROLINE MONTPETIT

S'il y a des gardiens du patrimoine, ce sont eux. En fait, c'est toute l'histoire du Québec que les cimetières conservent jalousement dans le silence de la pierre. Et pourtant, ce patrimoine est à la merci de l'oubli ou des faillites des descendants de ceux qu'il représente. Quand ce ne sont pas des vandales qui en volent les trésors.

Depuis sa fondation en 1991, l'Écomusée de l'au-delà s'est donné pour mission de défendre ce patrimoine artistique et historique. Pour son directeur, Alain Tremblay, le cimetière est un musée qu'il faut à la fois entretenir et protéger. Aussi, l'Écomusée s'applique-t-il, contre vents et marées, à revaloriser le patrimoine funéraire du Québec. Et Alain Tremblay ne se lasse pas de faire l'éloge des œuvres de sculpteurs comme Alfred Laliberté, Émile Brunet, Louis-Philippe Hébert et Henri Hébert, qui ont érigé ce patrimoine.

En fait, lorsqu'on «achète» un terrain dans un cimetière québécois, on contracte en général un bail de 99 ans, qui arrive à échéance après cette période. (Précisons cependant que seul le cimetière Mont-Royal à Montréal, le voisin du cimetière Notre-Dame-des-Neiges, vend pour toujours ses terrains à la clientèle.) Cent ans après la contraction du bail, donc, il reviendra aux descendants de reconduire ce contrat. Ce sont aussi eux qui ont la responsabilité

d'entretenir le monument familial.

«Quand ils sont finalement rejoints, si la dispersion des familles n'y fait pas obstacle, les descendants se montrent peu intéressés par la restauration, qui commande entre autres des déboursés onéreux», écrivent les membres de l'Écomusée de l'au-delà dans un mémoire présenté en 2005 à la Commission de la culture de l'Assemblée nationale. Après avoir tenté en vain de contacter la famille, le cimetière, s'il a besoin d'espace, peut tout aussi bien disposer du monument à sa guise, quitte à l'envoyer au dépotoir... C'est ainsi qu'on a rescapé *in extremis*, il y a quelques années, la pierre tombale d'Alphonse Desjardins, le fondateur des Caisse populaires enterré au cimetière de Lévis, s'indigne l'historien Michel Lessard. Au cimetière Notre-Dame-des-Neiges, le caveau pourtant finement ouvragé de l'architecte Victor Bourgeois, qui a participé à la construction de la basilique Notre-Dame et de l'église Saint-Jean-Baptiste, a de cette façon pris le chemin du dépotoir, ajoute Alain Tremblay.

Sélectionner les
monuments intéressants

À l'Écomusée de l'au-delà, on tente cependant d'être réaliste. «On est conscient qu'on ne peut pas sauver tous les monuments», dit Alain Tremblay. Alors, comment sélectionner les œuvres à conserver? M. Tremblay cite l'exemple du cimetière du Père-Lachaise, à Paris, où les reprises de lots doivent être annoncées publiquement longtemps avant

la destruction des monuments. Un comité d'historiens, d'archivistes et de généalogistes consulte alors la liste des lots en péril avant de faire des recommandations de préservation de certains monuments, selon des préoccupations esthétiques ou historiques. Toujours en France, certaines chapelles funéraires ayant appartenu à des familles qui ne peuvent plus s'en occuper peuvent être rachetées et entretenues par d'autres familles moyennant un crédit d'impôt. Selon l'Écomusée, plusieurs centaines de monuments sur le Mont-Royal auraient une valeur patrimoniale.

Rien de tout cela n'a évidemment cours au Québec. En fait, aucun inventaire n'est disponible au cimetière Notre-Dame-des-Neiges de Montréal, où on trouve pourtant une concentration importante d'œuvres d'art. En fait, c'est Alain Tremblay qui essaie d'assurer une certaine patrouille des lieux. Il projette d'ailleurs de publier un répertoire des œuvres susceptibles d'être volées au cimetière.

«Déjà, depuis le mois d'avril, il y a eu onze vols au cimetière Notre-Dame-des-Neiges», dit-il en arpentant les vastes allées du site. Sur un monument, il y a une tache sombre là où autrefois trônait un ange. Un autre a perdu les appliques de bronze qui faisaient son charme. Le bronze d'Adelard Godbout a lui aussi déjà été volé dans le cimetière de Freligsburg où l'homme est enterré.

«Inévitablement, les œuvres volées se retrouvent chez les brocan-

teurs», dit Alain Tremblay. Aussi, si les œuvres sont bien répertoriées, il sera beaucoup plus facile de les retrouver. «Les voleurs travaillent par vagues», explique Alain Tremblay. Ils commencent par sélectionner les monuments faciles à voler, puis ils reviennent les chercher.

D'où viennent les anges?

«On n'a pas d'inventaire au Québec», dit le sergent-détective Alain Lacoursière, policier spécialisé dans le trafic d'œuvres d'art à la Sûreté du Québec. On en retrouve; j'ai déjà retrouvé des anges du paradis, mais je ne sais pas d'où ils viennent. L'an dernier par exemple, les policiers ont retrouvé à Sherbrooke une statue de bronze de six pieds, qui pesait quelque 6000 livres, sans savoir où elle avait été volée. «Avec des photos des traces d'ancrage, les marques d'oxydation, on pourrait mieux les reconnaître», dit le sergent-détective Lacoursière. Il y a quelques années, les bandes de motards étaient impliquées dans le trafic de l'art funéraire. La police a par exemple retrouvé une soixantaine d'œuvres chez Joseph Ghaleb, le bras droit de Mom Boucher, aujourd'hui décédé. Mais depuis, le sergent-détective Lacoursière attribue plutôt les méfaits à de petits voleurs. Il arrive aussi que des familles, qui héritent de monuments de leurs ancêtres, viennent elles-mêmes chercher ces œuvres pour les revendre sur Internet, sans aviser la direction du cimetière.

L'Écomusée de l'au-delà a égale-

ment entrepris de mieux faire connaître le patrimoine funéraire du Québec. Il a publié en 2006 un document sur l'œuvre du sculpteur Émile Brunet, qui a beaucoup contribué au patrimoine funéraire au XX^e siècle, mais aussi à la décoration de plusieurs monuments publics, dont les parlements d'Ottawa et de Québec et la basilique de Sainte-Anne-de-Beaupré.

L'âge d'or de l'art commémoratif au Québec se situe entre 1870 et 1930, dit Alain Tremblay, qui déplore aussi qu'aujourd'hui on ne fasse plus travailler les sculpteurs. La tombe du maire Jean Drapeau, par exemple, au cimetière Notre-Dame-des-Neiges, est ornée d'une simple croix. «Banal», laisse tomber Tremblay en la voyant.

Autre bataille de l'Écomusée de l'au-delà, la préservation du monument aux Patriotes de Notre-Dame-des-Neiges, dont la restauration a finalement été entreprise grâce à la générosité d'un mécène inconnu. C'est l'Institut canadien qui a érigé ce monument à la gloire des héros, à la fin du XIX^e siècle, malgré une certaine opposition de l'Église qui avait, à l'époque, excommunié certains Patriotes et certains membres de l'Institut canadien.

«Ce qui est frustrant, c'est que tout ce qui se passe au cimetière se fait dans le plus grand secret, et qu'il nous est impossible de suivre le développement des travaux», déplore Alain Tremblay.

Le Devoir

MAUSOLÉES

du cimetière sont en lock-out, au sujet de leur caisse de retraite, de la sous-traitance et des heures de travail, depuis plusieurs semaines.

Le phénomène des mausolées s'est d'abord développé de façon marginale, il y a une trentaine d'années, avec des édifices de taille modeste. Mais présentement, le cimetière construit un énorme mausolée en quatre phases qui, dans sa forme finale, devrait accueillir plus de 20 000 places d'enfous et un nombre indéterminé d'urnes cinéraires!

Une forte concurrence

Chose certaine, le cimetière Notre-Dame-des-Neiges subit une forte concurrence de ses semblables, notamment du Repos Saint-François, toujours à Montréal, qui relève celui-ci de l'Archevêché et de la paroisse Saint-François d'Assise. Contrairement au cimetière Notre-Dame-des-Neiges, le Repos Saint-François d'Assise, dans l'Est de Montréal, n'est pas situé dans un arrondissement historique, ce qui veut dire que les défenseurs du patrimoine n'ont pas le pouvoir d'orienter son développement. Et le développement s'y fait d'ailleurs à la vitesse de l'éclair. Alors que le plan d'aménage-

ment prévoyait l'érection de neuf édifices en 30 ans, on a déjà mis la main au troisième mausolée en sept ans, déplore Alain Tremblay, directeur de l'Écomusée de l'au-delà, un organisme qui se consacre entièrement à la défense du patrimoine funéraire du Québec. Et c'est sans parler, évidemment, des cimetières qui relèvent d'entrepreneurs funéraires privés et qui construisent des mausolées à la croisée des autoroutes de la province, du boulevard Saint-Martin à Saint-Timothée...

Le phénomène est difficile à contrer. Parce que les cimetières sont gérés de façon privée et que le statut patrimonial, qui permet leur protection, n'est accordé qu'à certains d'entre eux. «C'est dommage à dire, reconnaît Suzel Brunel, vice-présidente de la Commission des biens culturels du Québec, qui a émis plusieurs avis sur la question. Parce que, par leur valeur et de façon symbolique, les cimetières devraient être protégés.» Pour justifier la protection du site, un cimetière doit être jugé ancien, représentatif et exceptionnel par la collectivité. C'est le cas par exemple du cimetière Saint-James de Trois-Rivières, de

quelques cimetières autochtones, ou de chapelles funéraires comme la chapelle Louis-Joseph-Papineau, à Montebello.

D'autres pratiques
possibles

Ailleurs, il est presque impossible aux défenseurs du patrimoine d'intervenir dans l'aménagement des cimetières. Pourtant, selon Yves Rodrigue, directeur du nouveau centre funéraire Services mémorables Harmonia, à Québec, 65 % de la population québécoise se fait désormais incinérer avec, la plupart du temps, inhumation des cendres. Jean Décarie avance qu'elle serait aussi très ouverte à de nouvelles formes de sépulture.

«En Europe, dit-il, 90 % des gens se font incinérer. Et la mode est à la dispersion des cendres», dit-il. Ainsi, dans la petite ville de Tournai, en Belgique, un parc est prévu à cet effet, et un monument permet l'inscription des noms, à la mémoire des défunts. Cette pratique est également répandue en Ontario. Et Alain Tremblay défend lui aussi l'idée d'un parc aménagé, qui abriterait des monuments communs moins volumineux, mais permet-

tant un ensemble paysager plus intéressant pour les visiteurs.

Mais cette formule n'est évidemment pas la plus avantageuse pour les cimetières, qui continuent de tenir le haut du pavé en la matière, et de développer leurs biens de la façon la plus rentable possible, dans la plus grande discrétion.

En fait, il y a quelques années, Jean Décarie proposait d'assurer le financement des églises chancelantes, et d'en redéfinir la vocation, en utilisant une partie de leur espace pour en faire des columbariums renfermant des urnes cinéraires. Le projet, qui avait pourtant suscité de l'enthousiasme, a finalement été rejeté. Et peut-être pas pour les motifs les plus glorieux.

En effet, selon les souvenirs M. Décarie, le représentant de l'Archevêché au Comité de recyclage partiel des églises, M^{re} Mancini, aurait mis le poing sur la table en déclarant: «Nos églises, en bout de ligne, on veut pouvoir les vendre à qui on veut.»

«Nous, on fait du patrimoine, et eux font de l'immobilier», déplore Alain Tremblay.

Le Devoir

LE MONDE

Colère islamiste



ASSIM TANVEER REUTERS

DES MILLIERS D'ISLAMISTES pakistais ont exprimé hier leur colère envers le président Moucharrarf en brûlant son effigie lors de manifestations et certains ont appelé à le «détruire» en représailles à l'assaut meurtrier lancé contre la Mosquée rouge d'Islamabad. Quelque 20 000 hommes, femmes et enfants ont prié pour les victimes de la Mosquée rouge dans une mosquée de Lahore dirigée par un groupe islamiste qui figure sur la liste noire des États-Unis en tant qu'organisation terroriste. Les manifestants ont ensuite incendié un mannequin à l'effigie de «l'oncle Sam». À Islamabad, la capitale du pays, des centaines d'islamistes ont appelé à la guerre sainte. Pervez Moucharrarf avait déclaré jeudi que l'intervention des forces spéciales, qui a fait au moins 86 morts dont 75 islamistes, était «inévitabile», car le bâtiment religieux était un foyer d'extrémistes.

Un réacteur iranien inspecté

Vienne — L'Iran a autorisé des inspecteurs de l'AIEA à se rendre sur le site d'un réacteur nucléaire en construction et des discussions sont prévues les 25 et 26 juillet à Vienne pour régler les problèmes en suspens, a-t-on appris auprès de l'Agence internationale de l'énergie atomique et à Téhéran.

L'ambassadeur d'Iran auprès de l'AIEA, Ali Asghar Soltanieh, a précisé que l'inspection du réacteur à eau lourde d'Arak, dans le centre de l'Iran, aurait lieu «bientôt» et déclaré qu'une «seule visite suffira».

De nouvelles discussions entre l'Iran et l'AIEA sont par ailleurs prévues les 25 et 26 juillet à Vienne, a précisé M. Soltanieh.

Un diplomate proche de l'AIEA a commenté cette annonce en estimant que «si les choses promises sont réalisées, l'accord est satisfaisant».

Le directeur général de l'Agence, Mohamed el-Baradei, avait demandé à l'Iran d'autoriser de telles visites. L'Iran avait bloqué tout accès de l'AIEA à Arak depuis avril dernier, en réponse aux sanctions décidées par le Conseil de sécurité des Nations unies, qui avait exigé la suspension du programme d'enrichissement d'uranium sur le site de Na-

tanz et l'arrêt des travaux à Arak.

L'accord sur une telle visite est le résultat des discussions menées mercredi et jeudi à Téhéran par une délégation de l'AIEA, dirigée par le vice-directeur de l'Agence, Olli Heinonen, et des responsables nucléaires iraniens.

«Durant cette visite, un accord a été conclu pour désigner de nouveaux inspecteurs, permettre une visite sur le site du réacteur à eau lourde d'Arak avant fin juillet» et régler lors de rencontres en août la question de l'inspection du site d'enrichissement d'uranium de Natanz, a souligné l'AIEA.

Le représentant iranien auprès de l'Agence a précisé que les «experts de l'AIEA et de l'Iran allaient travailler ensemble pour fixer d'ici à un mois un cadre de travail pour avoir des règles précises sur les méthodes d'inspection du site d'enrichissement de Natanz».

Les réacteurs à l'eau lourde peuvent permettre de fabriquer du plutonium, pouvant être utilisé, comme l'uranium enrichi, pour la fabrication d'armes atomiques.

Selon un responsable du dossier nucléaire iranien qui a gardé l'anonymat, l'accord sur une visite de

l'AIEA au réacteur d'Arak vise à préparer la rencontre entre Ali Larjani, négociateur en chef sur le nucléaire iranien, et Javier Solana, chef de la diplomatie de l'Union européenne, afin qu'ils parviennent à «une entente politique» sur le programme nucléaire iranien.

MM. Larjani et Solana doivent se retrouver prochainement pour de nouvelles discussions après trois séries de rencontres en Turquie, en Espagne et au Portugal.

Téhéran affirme que son programme nucléaire a un objectif purement civil et qu'il n'a pas l'intention de se doter de l'arme nucléaire, contrairement aux craintes de nombreux pays, en tête desquels les États-Unis et Israël.

M. el-Baradei a déclaré lundi à des journalistes à Vienne que l'Iran a ralenti le développement de son programme d'enrichissement d'uranium, une mesure qui pourrait augurer d'une percée diplomatique. Le directeur général de l'AIEA a invité l'Iran à geler l'enrichissement au niveau actuel pour obtenir en contrepartie l'abandon par l'ONU de nouvelles sanctions.

Agence France-Presse

Un général jugé en Argentine?

Buenos Aires — La Cour suprême d'Argentine a annulé hier l'amnistie présidentielle datant de 1989 dont bénéficiait un ancien général accusé de crimes contre l'humanité commis sous la dictature. Cet arrêt, qui juge anticonstitutionnelle l'amnistie du général Santiago Omar Riveros, devrait permettre à d'autres tribunaux argentins de remettre en cause des dizaines d'amnisties couvrant des exactions commises pendant la dictature, entre 1976 et 1983.

Le général Riveros lui-même, un ancien haut responsable militaire, pourra être jugé pour des faits d'enlèvements, de torture et d'assassinats commis à l'encontre de dissidents au cours de la «sale guerre». Il était connu pour diriger d'une main de fer un des centres de torture de l'armée, celui de Campo de Mayo.

Il est poursuivi pour son rôle dans 14 meurtres et 20 cas de torture commis dans des lieux gérés par l'armée sous son commandement. Il avait bénéficié d'une amnistie prononcée par Carlos Menem. Environ 13 000 personnes ont officiellement disparu sous la junte. Des groupes de défense des droits de l'homme estiment plutôt que la dictature aurait fait 30 000 victimes.

L'actuel président Nestor Kirchner a fait beaucoup pour régler les affaires de crimes contre l'humanité commis à cette époque. Depuis 2005 et la remise en cause de l'amnistie générale par la Cour suprême, des dizaines de suspects ont été poursuivis par les tribunaux.

Associated Press

Tous au chevet du Liban

Beyrouth — Des représentants des partis politiques libanais et de la société civile se réunissent aujourd'hui et demain près de Paris pour aider à sortir le «pays du Cèdre» de la crise politique dans laquelle il est plongé depuis huit mois.

Les participants ont cependant tout fait pour minimiser la portée de cette réunion de deux jours à La Celle Saint-Cloud. Le Quai d'Orsay a annoncé que la réunion était ramenée de trois à deux jours, le ministre des Affaires étrangères, Bernard Kouchner, hôte de l'événement, ayant pris d'autres engagements.

On ne s'attend pas à ce que cette rencontre apporte plus que les bases d'une reprise du dialogue entre les factions rivales libanaises.

«Je ne considère pas Paris comme la dernière étape. Je considère cette réunion comme le point de départ d'une nouvelle stratégie», a déclaré au journal libanais Daily Star le député Ibrahim Kanaan, proche du chef de file de l'opposition chrétienne Michel Aoun. «Ceci pourrait briser la glace et restaurer la confiance nécessaire à une reprise du dialogue à Beyrouth», a déclaré le ministre

d'État aux Affaires parlementaires, Michel Faroun, qui représentera le premier ministre Fouad Siniora.

Le porte-parole du Quai d'Orsay, Denis Simonneau, a également déclaré que Paris ne s'attendait pas à de grandes avancées.

«Nous n'avons pas d'attentes particulières. Nous souhaitons que les gens puissent se rencontrer. A eux de dire lors de cette réunion comment ils voient la suite, ce qu'ils attendent de cette prise de contact, comment ils envisagent l'avenir», a-t-il déclaré lors d'un point de presse à Paris.

Une trentaine d'hommes politiques, représentant 14 dirigeants libanais de l'ensemble du spectre politique, participeront aux échanges. Quatre ou cinq membres de la société civile seront également présents. Le Liban est paralysé depuis novembre, lorsque six ministres d'opposition ont démissionné du gouvernement pour protester contre le refus de Siniora d'accorder à l'opposition menée par le Hezbollah un droit de veto au sein du gouvernement.

Reuters

Ben Laden vaut plus cher

Washington — Le Sénat américain a décidé hier de doubler la prime offerte pour toute information conduisant à la capture d'Oussama ben Laden, chef d'al-Qaïda, pour la porter à 50 millions de dollars.

Le Sénat a adopté cette décision par 87 votes contre 1, par laquelle il permet à la secrétaire d'État, Condoleezza Rice, «d'autoriser le versement d'une prime de 50 millions de dollars pour la capture ou la mort ou toute information conduisant à la capture ou à la mort d'Oussama ben Laden». Cela fait six ans depuis les attentats du 11 septembre 2001 et les terro-

ristes d'al-Qaïda «reconstituent leur capacité de nous attaquer», a fait valoir le sénateur du Dakota du Nord, Byron Dorgan.

Al-Qaïda «demeure la plus grande menace pour les États-Unis, même après ces six longues années, après deux guerres [Afghanistan et Irak], après des milliers de milliards de dollars dépensés pour financer ces deux guerres et pour la sécurité intérieure, après la mort de milliers de nos soldats et après des dizaines de milliers de nos soldats blessés», a-t-il dit.

Agence France-Presse

Pour défendre la stratégie américaine en Irak

L'équipe de Bush monte au front

Un général évoque un retrait en janvier

Washington — Les ténors de l'administration Bush sont montés en première ligne hier pour défendre la stratégie américaine pour l'Irak, au moment où la bataille fait rage au Congrès pour un retrait des troupes.

Au lendemain d'un vote à la Chambre des représentants exigeant un retrait des troupes de combat américaines d'Irak au plus tard le 1^{er} avril 2008, le président George W. Bush a réaffirmé au cours d'une vidéo-conférence avec son état-major à Bagdad et à Washington que cette guerre devait, et pouvait, être gagnée. «Ce qui se passe en Irak compte pour les États-Unis. Un Irak violent et chaotique affectera notre sécurité», a-t-il ajouté après avoir salué le travail des équipes de reconstruction dans le pays ravagé par les violences confessionnelles.

Les images de cette vidéo-conférence montraient ses proches rassemblés autour d'une table de conférence à la Maison-Blanche, notamment le secrétaire à la Défense, Robert Gates, et le chef d'état-major, Peter Pace, la mine sombre.

Pour sa part, la secrétaire d'État américaine, Condoleezza Rice, était lancée depuis jeudi soir dans un marathon médiatique avec pas moins de six interviews sur toutes les grandes chaînes de télévision américaines.

«Je conteste que l'on puisse qualifier d'échec l'action du gouvernement irakien», a déclaré la chef de la diploma-

tie américaine, minimisant les conclusions d'un rapport pessimiste de la Maison-Blanche sur la situation en Irak, publié jeudi.

Mme Rice a réclamé plus de temps avant de tirer des conclusions sur la stratégie du président annoncée en janvier et prévoyant des troupes supplémentaires en Irak.

«Nous aurons une meilleure idée de la situation lorsque le général [David] Petraeus et Ryan Crocker présenteront leur rapport en septembre», a-t-elle dit en référence au commandant des forces américaines en Irak et à l'ambassadeur américain en Irak.

Selon le rapport d'étape de la Maison-Blanche, les progrès en Irak sont «insatisfaisants» pour près de la moitié des objectifs assignés à Bagdad par le Congrès américain.

Signe de cette mobilisation générale autour de Bush, M. Gates a annulé une tournée en Amérique latine qui était prévue cette semaine afin de préparer la publication de ce rapport. Et pour tenter de convaincre les élus récalcitrants, Mme Rice a annulé la plus grande partie d'une tournée en Afrique et au Proche-Orient qu'elle devait effectuer la semaine prochaine.

Elle ira au Proche-Orient fin juillet-début août, avec M. Gates, a annoncé M. Bush.

Plus des deux tiers des Américains (68 %) désapprouvent la stratégie générale du président Bush en Irak, selon un sondage publié

hier sur le site Internet du magazine Newsweek. Seules 27 % des personnes interrogées approuvent sa politique, selon ce sondage qui confirme l'extrême impopularité d'une guerre qui a coûté la vie à plus de 3600 soldats américains.

Par ailleurs, les États-Unis pourraient commencer à retirer leurs troupes du nord de l'Irak en janvier prochain, a estimé hier Benjamin Mixon, général américain en poste dans la région.

Si l'armée américaine et les forces irakiennes continuent à faire des progrès dans la sécurisation de cette zone du pays, un retrait est envisageable d'ici janvier, a-t-il indiqué, mais il a mis en garde contre toute réduction d'effectifs le courant de l'année 2007. Dans le cadre d'un processus «très méthodique et bien pensé et je ne parle que pour la division multinationale Nord», nous pourrions avoir une réduction de la force qui pourrait débuter en janvier 2008», a estimé le haut gradé.

Mixon est en charge de la sécurité d'une zone couvrant les villes de Kirkouk, Tikrit, Mossoul et la province agitée de Diyala, théâtre ces dernières semaines d'opérations militaires de grande ampleur dirigées contre les activistes d'al-Qaïda. Mixon a indiqué que sur les cinq ou six brigades dont il était en charge, les effectifs pourraient être réduits de moitié sur une période de 18 mois.

AFP, Reuters

PERSPECTIVES

Le général Sarkozy

Cela n'a échappé à personne. Depuis son installation à l'Élysée, Nicolas Sarkozy gouverne le pays. Son ambition, son tempérament, sa conception énoncée de longue date du rôle du chef de l'État ne laissent aucun doute: il oriente et décide de tout, laissant au premier ministre le soin de mettre en œuvre la politique ainsi déterminée. Selon la formule empruntée à Georges Pompidou, il «souhaite que le président gouverne».

Voilà qui est clair, mais de nature à inquiéter ceux qui, déjà, fustigent «l'omniprésidence», voire les tentations «césaristes» du président de la République. Balayant ces griefs, c'est avec une vraie profondeur de champ et beaucoup d'habileté que Nicolas Sarkozy a développé, le 12 juillet à Épinal, sa vision des institutions et de leur nécessaire «modernisation».

Dangereuse, sa conception d'un «État fort»? Non, a-t-il assuré, dès lors qu'elle s'inscrit très exactement dans la continuité du fondateur de la V^e République. Cela faisait même longtemps que l'on n'avait pas entendu un hymne aussi vibrant au général de Gaulle et à sa «conviction que la France a besoin d'institutions qui soutiennent la volonté politique et renforcent l'autorité de l'État», aux antipodes du «régime de paralysie et d'impuissance» que fut la République parlementaire.

Aventureuse, sa conception d'une présidence active? Non, puisqu'il n'entend ni «tourner la page de la V^e République» ni remettre en cause ses grands équilibres pour

s'orienter vers un régime présidentiel. Ce qui n'empêche pas de s'inspirer de la pratique extensive, voire impérieuse, de tous ses prédécesseurs, à l'exception du dernier. Autoritaire, enfin, sa méthode? Non, là encore, puisque le comité pluraliste et expérimenté à qui il confie le soin de tracer les évolutions nécessaires est invité à explorer toutes les pistes «sans tabou», depuis le droit du président de s'expliquer devant l'Assemblée jusqu'au renforcement des pouvoirs de contrôle du Parlement, depuis la création d'un statut de l'opposition jus-

qu'à l'introduction d'une dose de proportionnelle dans le scrutin législatif, sans écarter le rôle du Sénat ou celui du Conseil constitutionnel. Reste l'essentiel, c'est-à-dire la question de la responsabilité politique du chef de l'État.

François Mitterrand, en acceptant la cohabitation à deux reprises, puis Jacques Chirac, en ne remettant pas en jeu son mandat après deux échecs aussi lourds que la dissolution manquée de 1997 et le «non» au référendum européen de 2005, s'en sont affranchis, chacun à sa manière. Dès lors qu'il entend être un président qui gouverne, en pleine responsabilité devant le peuple, Nicolas Sarkozy devra équilibrer son pouvoir, pour échapper à la tentation «dangereuse» de sa «toute-puissance». C'est sur ce point crucial qu'il faudra, demain, apprécier ses projets et en juger.

Le Monde

EN BREF

Embellie en Haïti

Port-au-Prince — La sécurité «s'améliore en Haïti, mais il faut continuer de renforcer les capacités de la police haïtienne», a déclaré hier à l'AFP le porte-parole de la Mission des Nations unies pour la stabilisation d'Haïti (Minustah), Sophie Boutaud de la Combe. Lors du prochain renouvellement du mandat de la mission en octobre, il devrait être demandé que les troupes d'infanterie qui commencent à diminuer graduellement soient progressivement remplacées par des éléments d'une compagnie d'ingénierie, a-t-elle ajouté. «Le rôle d'une mission de maintien de la paix est vraiment un rôle de stabilisation. Les arrestations ont diminué, mais cela ne veut pas dire que la stabilisation est totalement consolidée», a-t-elle ajouté. La mission onusienne a par ailleurs indiqué qu'elle comptait poursuivre son programme de formation de nouvelles cohortes de policiers haïtiens afin d'augmenter l'effectif de la police haïtienne et permettre à cette force de remplir sa double mission de prévention et de répression. Déployée en Haïti depuis juin 2004, la Minustah compte 7200 militaires et plus de 1500 policiers internationaux. — AFP

Conservatoire de musique et d'art dramatique Québec

M. Nicolas Desjardins, directeur général par intérim du Conservatoire de musique et d'art dramatique du Québec, est heureux d'annoncer la nomination de M. Raymond Cloutier au poste de directeur du Conservatoire d'art dramatique de Montréal.

M. Cloutier revient à la tête du Conservatoire d'art dramatique de Montréal, poste qu'il avait déjà occupé de 1987 à 1995. Raymond Cloutier obtenait un premier Prix avec grande distinction du Conservatoire en 1968. Depuis, le public a vu cet acteur passionnant au théâtre, au cinéma et à la télévision. Son expérience touche également la mise en scène, l'enseignement, l'animation radio-phonique et l'écriture. Artiste accompli, Raymond Cloutier considère le Conservatoire d'art dramatique de Montréal essentiel à la formation de l'acteur au Québec.



M. Nicolas Desjardins, directeur général par intérim du Conservatoire de musique et d'art dramatique du Québec, est heureux d'annoncer la nomination de M. Raymond Cloutier au poste de directeur du Conservatoire d'art dramatique de Montréal.

M. Cloutier revient à la tête du Conservatoire d'art dramatique de Montréal, poste qu'il avait déjà occupé de 1987 à 1995. Raymond Cloutier obtenait un premier Prix avec grande distinction du Conservatoire en 1968. Depuis, le public a vu cet acteur passionnant au théâtre, au cinéma et à la télévision. Son expérience touche également la mise en scène, l'enseignement, l'animation radio-phonique et l'écriture. Artiste accompli, Raymond Cloutier considère le Conservatoire d'art dramatique de Montréal essentiel à la formation de l'acteur au Québec.

Dépôt du Plein Air
8267 St-Laurent, Métro Jarry • 514 381-4399

TENTES
Plus de 30 modèles en exposition Familiale énorme vestibule 10' x 8' x 6' **149⁹⁹\$**

CUISINETTE
11' x 13' x 7 1/2" Rabat de pluie **169⁹⁹\$**

SACS À DOS
Plus de 50 modèles Asolo 50L **99⁹⁹\$**

KAYAKS
Choix de 9 couleurs 9'6" **349⁹⁹\$**

MATELAS AUTOGONFLANTS
2" x 26" x 74" **39⁹⁹\$**
3" x 26" x 74" **49⁹⁹\$**

SACS DE COUCHAGE
Plus de 50 modèles 2 brûleurs 16 000 BTU **29⁹⁹\$**

0°C 2 lbs 39⁹⁹\$
-10°C rect. 49⁹⁹\$
-15°C momie 59⁹⁹\$

Tente deux places, 5 lbs. aluminium 99⁹⁹\$

13'6" «sit on top» 449⁹⁹\$

10'6" 689⁹⁹\$

16' tandem 899⁹⁹\$

16' avec gouvernail 969⁹⁹\$

Canot 16' 599⁹⁹\$

ACTUALITÉS

BLACK

SUITE DE LA PAGE 1

Dans ce procès qui aura duré près de quatre mois, M. Black et les trois ex-hauts dirigeants de Hollinger International devaient répondre à un total de 42 chefs d'accusation pour fraude, racket, obstruction à la justice et évasion fiscale. La poursuite a tenté de démontrer qu'ils avaient mis sur pied un stratagème pour empocher quelque 60 millions de dollars américains en paiements de non-concurrence versés dans le cadre de la vente par Hollinger d'une douzaine de journaux, une somme qui aurait dû revenir aux actionnaires. La poursuite a également allégué que M. Black aurait refilé à Hollinger International près de 20 millions de dollars américains en dépenses personnelles. Conrad Black a plaidé sous-coupable.

Le jury composé de neuf femmes et trois hommes a dû entendre une quarantaine de témoins. Mais l'élément clé de ce procès a été la prestation de l'ex-bras droit de M. Black, David Radler, qui a joué le rôle de témoin-vedette dans ce procès largement médiatisé, couvert par quelque 450 journalistes. M. Radler avait accepté de témoigner contre son associé de la première heure en échange d'une sentence réduite.

L'associé de la première heure de Conrad Black avait été accusé au criminel en août 2005 sous sept chefs pour fraude. Il avait, le mois suivant, écopé d'une sentence d'emprisonnement de 29 mois et versé une amende de 250 000 \$US. Il plaide ainsi coupable à une accusation réduite de fraude en échange d'une promesse de collaboration avec la justice. Puis, à la veille des représentations dans le procès contre le magnat déchu, en mars 2007, David Radler a accepté de verser une amende de 28,7 millions \$US et d'être banni de la haute direction d'entreprises inscrites en Bourse.

Pour la suite des choses, il est attendu que Conrad Black va interjeter appel. Ses procureurs vont s'inspirer du rejet des neuf chefs d'accusation et des hésitations des 12 membres du jury qui, jusqu'à la dernière minute, ne parvenaient pas à s'entendre pour étayer leur argumentaire. Un des avocats de M. Black, Edward Greenspan, a indiqué hier que « nous étions ici pour répondre de 13 chefs d'accusation. Conrad Black a été acquitté des accusations les plus graves. Elles ont été rejetées. Nous avons l'intention de faire appel et il y a des questions juridiques viables. Nous sommes fortement en désaccord avec la position du gouvernement concernant la détermination de la peine ».

L'avocat canadien a ajouté: « Nous croyons, sur la base des verdicts de culpabilité rendus ici, que les peines pour ce genre de crime sont nettement moindres que ce que suggère le gouvernement. Nous sommes clairement déçus — nous étions venus ici pour être acquittés sur toute la ligne — mais nous ne sommes pas découragés. Aux fins d'un appel, ceci nous place en excellente position ».

Il a rappelé que, lors de sa mise en accusation en 2005, les avocats de la poursuite accusaient son client d'avoir subtilisé 84 millions \$US aux actionnaires. Mais lors des discussions portant sur sa caution qui ont suivi le verdict d'hier, ils ont appris qu'il avait finalement été reconnu coupable d'avoir volé 3,5 millions \$US.

Quant à la sentence que pourrait rendre la juge Amy St. Eve le 30 novembre prochain, les procureurs de la Couronne évoquaient hier un « scénario conservateur », soit une peine de 15 à 20 ans de prison. Un avocat spécialisé ayant suivi chacune des minutes du procès estimait plutôt, hier, qu'elle pourrait imposer entre trois et sept ans de prison. Il a rappelé les cas célèbres des Jeffrey Skilling (chef de la direction d'Enron) et Bernie Ebbers (chef de la direction de Worldcom), qui ont écopé respectivement de 24 ans et 25 ans pour des accusations beaucoup plus sévères.

Au bout de ses peines

Quoi qu'il en soit, Conrad Black devra également faire face à une avalanche de poursuites au civil. La Commission des valeurs mobilières de l'Ontario (CVM) et son équivalent américain, la Securities and Exchange Commission (SEC), se préparent toutes deux à entamer des procédures contre lui. Des recours collectifs l'attendent aussi. Ils sont déposés par des investisseurs particuliers et institutionnels frustrés par leurs pertes sur les marchés d'actions à la suite de plaintes pour irrégularités comptables.

Une audience de la CVM contre M. Black doit débuter le 12 novembre à Toronto, a indiqué la porte-parole de l'organisme, Carolyn Shaw-Rimington. L'organisme ontarien allègue que M. Black et trois autres anciens dirigeants se sont engagés dans une série d'infractions à la Loi sur les valeurs mobilières, dont une pour « conduite contraire à l'intérêt public ». L'autorité des valeurs mobilières croit, de plus, que Black et ses anciens associés David Radler, Jack Boulbee et Peter Atkinson ont fait des déclarations trompeuses dans des documents réglementaires.

Entre-temps, la SEC a indiqué qu'elle s'appretait à aller de l'avant avec ses propres mesures, aussitôt qu'un ordre judiciaire l'empêchant de procéder sera levé. « Nous allons agir rigoureusement », a indiqué le directeur régional adjoint du bureau du Midwest de la SEC, Peter Chan.

La SEC a déposé une poursuite devant une cour de district américaine en Illinois en 2004, dans laquelle elle accuse Conrad Black et d'autres de s'être lancés dans un « complot frauduleux et trompeur pour détourner de l'argent et des actifs de Hollinger International [...] et pour cacher ces transactions ».

Dans la série de poursuites civiles, des actionnaires et des compagnies anciennement dirigées par M. Black tentent de recouvrer les pertes qu'ils affirment avoir eues lorsqu'il était au gouvernail. Les recours au civil en préparation comprennent une poursuite de 542 millions \$US de Sun-Times Media Group et une poursuite de 700 millions \$US déposée par Hollinger. Pour leur part, des investisseurs ont lancé un recours collectif de quatre milliards de dollars canadiens contre M. Black, sa femme Barbara Amiel, David Radler et d'autres, alléguant qu'ils ont subi des pertes sur les marchés qui pourraient avoir été causées par les scandales sur sa gestion.

A l'inverse, M. Black réclame 1,1 milliard de dollars canadiens en dommages à des membres du conseil d'administration de Hollinger International, qui ont produit en 2004 un rapport l'accusant d'avoir pillé la compagnie, en plus de réclamer près de 20,6 millions plus intérêts pour de l'argent qu'il aurait versé à Sun-Times Media Group en 2004. Il a aussi lancé une poursuite en libelle de 11 millions contre l'auteur britannique Tom Bower, qui a mis les Black en fureur avec la publication de son livre *Conrad & Lady Black: Dancing on the Edge*.

Le Devoir
Avec la Presse canadienne

COMMANDITES

Le fédéral réclame à Luc Lemay les deux tiers de son recours de 60 millions

SUITE DE LA PAGE 1

Cette défense risque de faire bouler de neige parmi la dizaine de parties poursuivies par le fédéral. Les publicitaires et lobbyistes devraient tous déposer leurs arguments respectifs dans le courant du mois d'août. L'avocat du gouvernement, Sylvain Lussier, s'attend à ce qu'ils s'alignent en grande partie sur les arguments de Malcolm et Luc Lemay.

Malcolm (anciennement le groupe Polygone/Expour) et son principal actionnaire, M. Lemay, allèguent qu'ils ne peuvent pas être tenus responsables des errements du gouvernement fédéral, qui a délibérément choisi d'écartier le critère du prix (analyse des coûts et bénéfices) dans l'octroi des contrats de commandite. C'est le ministère des Travaux publics qui a décidé des montants de commandite en se fiant sur l'expertise de Charles Guité et de son successeur à la direction du programme des commandites, Pierre Tremblay. Et Malcolm a livré la visibilité promise après avoir conclu des contrats en bonne et due forme, affirme le document préparé par l'avocat Louis P. Bélanger.

« Le gouvernement du Canada plaide la "disproportion" entre le "prix versé" ou le "montant payé" et la visibilité "minimum" qu'il aurait reçue. La valeur d'une commandite est celle que le commanditaire est disposé à lui donner et que le commanditaire accepte », affirme le document. « Le concept de commandite ne se prête pas à une évaluation de "comparable" comme s'il s'agissait d'un marché commercial dans un contexte de concurrence », ajoute le texte.

M. Bélanger soutient également que la poursuite est prescrite puisqu'elle a été intentée plus de trois ans

après les faits. Le gouvernement affirme en revanche qu'il a pris connaissance de certains éléments tardivement, soit en 2004, lors des travaux de la commission Gomery. Or, le gouvernement a découvert des lacunes administratives dans le programme des commandites lors de vérifications internes menées en 1996 et 2000, sans en modifier substantiellement le fonctionnement, fait remarquer M. Bélanger. Si l'Etat n'a pas fait pas appliquer ses propres règles par négligence, il ne peut en rejeter les conséquences sur une tierce partie, dit-il.

Malcolm et Luc Lemay jouissent d'un statut unique dans cette affaire. L'entreprise agit à titre d'éditeur (*L'Almanach du peuple*) et de promoteur d'événements (salons de plein-air). Afin d'obtenir des commandites pour ses livres ou ses événements, M. Lemay avait conclu un marché avec Jacques Corriveau, le bon ami du premier ministre Jean Chrétien. M. Corriveau a touché de Luc Lemay 5,8 millions de dollars (l'équivalent d'une commission de 17,5 %) pour rabattre des contrats vers Malcolm. Les commandites transitaient par Groupaction, l'agence de Jean Brault.

Selon les prétentions du gouvernement fédéral, il s'agissait d'un « système de ristournes secret ». Jacques Corriveau a en effet facturé M. Lemay pour des travaux aux salons du plein-air tenus dans les stades olympiques de Rimouski, Chicoutimi, Trois-Rivières, Sherbrooke et Sainte-Foy. Dans son rapport final, le juge John Gomery a conclu que ces factures étaient destinées à cacher l'entente de commission, probablement pour dissimuler le fait que M. Corriveau n'était pas enregistré comme lobbyiste, une infraction punissable d'une amende maximale de 25 000 \$.

M. Bélanger rejette ces prétentions. Les paiements à Jacques Corriveau ont été faits par chèque sur présentation de factures, incluant la TPS et la TVQ, qui ont été conservés dans les archives comptables de la compagnie. La défense attribue à « un laxisme administratif » la rédaction des factures de M. Corriveau. Son entreprise, Pluri-Design, a utilisé la même formulation que dans ses premières factures, et M. Lemay n'y a pas porté une attention suffisante.

Selon M. Bélanger, le gouvernement se trompe de cible. Il a voulu s'en prendre aux publicitaires et à ses propres fonctionnaires, mais il a constaté que la plupart étaient insolubles ou acculés à la faillite. Malcolm Média, une entreprise bien établie, prend des allures de coupable idéal, surtout qu'elle a reçu des commandites de 41 millions entre 1997 et 2004. La défense fait remarquer que le gouvernement a versé plus de 332 millions de dollars pour commanditer plus de 2000 événements. Or, seul Malcolm est frappé d'une poursuite parmi les « commandités ».

Le procès a été fixé à l'automne 2008 dans cette affaire complexe impliquant une dizaine de parties. Celles-ci reprendront cet automne l'exercice des interrogatoires préalables au procès. A ce jour, M. Bélanger a complété les deux tiers de l'interrogatoire de Myra Conway, directrice exécutive du Bureau de soutien aux enquêtes et litiges au sein du ministère des Travaux publics. Il compte interroger par la suite une dizaine de personnes, dont Charles Guité, le fonctionnaire reconnu coupable de fraude.

Le Devoir

NUNAVIK

SUITE DE LA PAGE 1

petites éoliennes, à aider les moins doués, à reprendre confiance en lui. Peu bavard, il était néanmoins venu dire au revoir à ceux qui lui avaient donné sa chance. Le camp allait lui manquer, c'est sûr.

« Il y a eu de la bonne graine de semée, voire un bulbe. Ce genre d'activités apporte énormément aux jeunes, si ce n'est que la confiance en eux. Ça leur permet de voir autre chose », raconte Gaston Côté, le chef cuisinier du camp de science financé par la Commission scolaire Kativik. L'homme, originaire de la Gaspésie, a passé plus de 25 ans dans le Nord comme enseignant, surtout à Kuujuaq. Il est d'accord avec le sombre constat du dernier rapport de la Commission des droits de la personne mais refuse de croire à une lente extermination d'un peuple. « Malgré tout le négatif, la drogue, l'alcool, la perte de culture, il est vrai que je sens dans chacun des groupes d'élèves une volonté de vivre, une certaine résistance. Sinon, je ne serais pas ici à enseigner après 27 ans de carrière ».

« C'est un peuple en grande mutation. La planète se réchauffe et Harper veut envoyer des bateaux dans l'Arctique. Il va venter fort dans le Nord et les changements vont s'accroître », croit pour sa part Pierre Chagnon, ex-directeur de l'école de Kangiqsujuaq, qui compte plusieurs années d'expérience dans le Grand Nord.

« Dans 50 ans, ils seront encore là, c'est sûr. Mais l'inuk en eux sera peut-être mort. »

Déjà, les jeunes vivent ces changements. Le jeune Putiluk a vu s'enfoncer les maisons sur pilotis d'un quartier de Salluit, son village natal, en raison du réchauffement climatique qui fait fondre le pergélisol. C'est pourquoi, pour sa 8^e édition, le

camp de science a invité une cinquantaine de jeunes présélectionnés en provenance de différentes municipalités du Grand Nord québécois pour parler changements climatiques et solutions énergétiques. Venus par avion pour de courts séjours d'une semaine, ces habiles bricoleurs ont manié avec aisance la perceuse ou le fer à souder pour construire une petite éolienne et un chargeur de piles. « Malgré tout ce que ces changements engendrent comme problèmes sociaux, il est surprenant de voir à quel point les jeunes continuent d'aller chercher une stimulation extérieure, à travers une activité ou sur Internet. Ils s'adaptent eux aussi à la mondialisation », remarque Pierre Chagnon. A les voir clavarder plus vite que leur ombre, il n'est pas difficile de croire qu'ils ont intégré les technologies à la vitesse de la lumière.

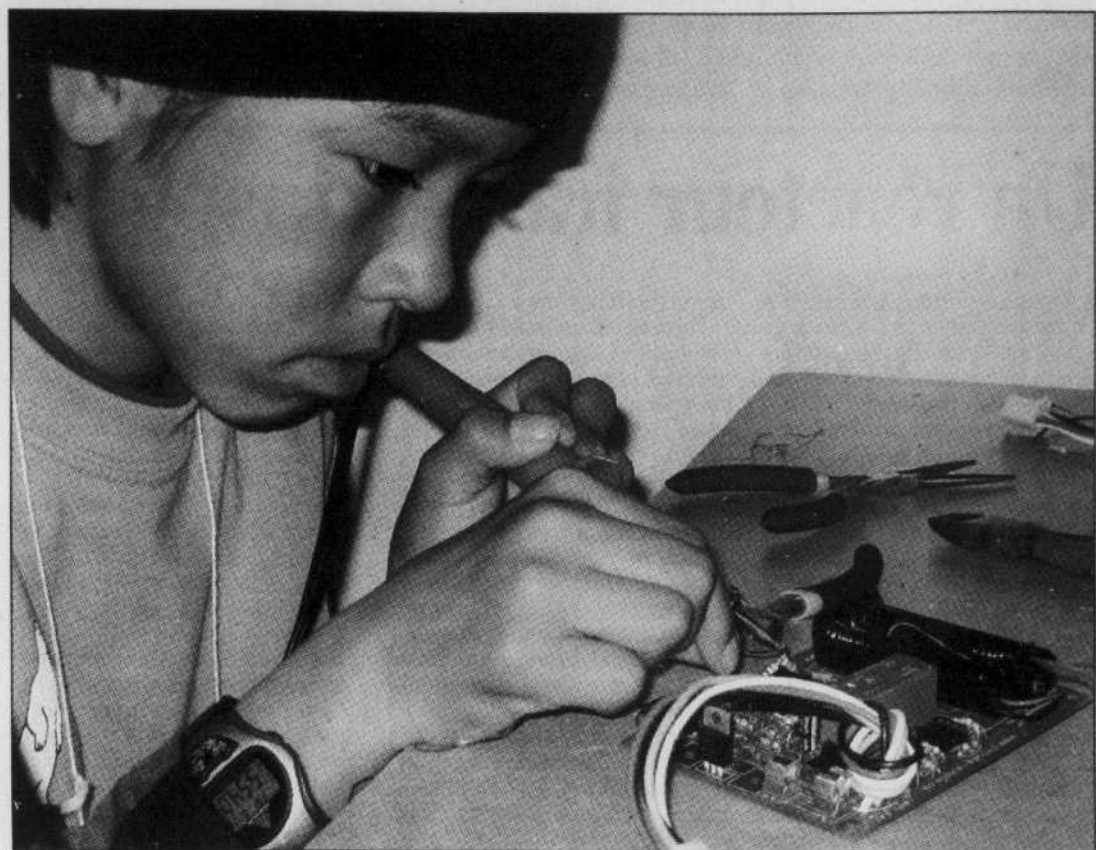
Entre tradition et modernité

Pas d'autodestruction, donc. « Dans 50 ans, ils seront encore là, c'est sûr. Mais l'inuk en eux sera peut-être mort », soutient Gaston Côté. L'inuk, « l'homme », cette image du « bon vieux sauvage », celle de *Nanook of the North*, sera certes écorchée. Né au début du XX^e siècle, le grand-père chasseur de Jusi n'écouitait sans doute pas de rap ni de hip-hop, pas plus qu'il ne fredonnait les chansons des Trois Accords. Il ne parlait absolument pas français ni anglais. Il n'est peut-être même jamais allé à l'école des Blancs.

En revanche, la jeune population inuite (50 % des Inuits du Nunavik étaient âgés de moins de 20 ans en 2001) a du mal à se plier à l'autorité et à respecter les plus vieux, coïncée qu'elle est entre les désirs matériels et le mode de vie traditionnel. Si les ados pratiquent encore la chasse et la pêche, certains d'entre eux n'y accompagnent presque plus leurs aînés, voire ni vont jamais. Les repas de caribou bouilli et du bétula en sushi font de moins en moins le poids à côté des Big Macs congelés et des plats prêts-à-manger vendus à la Coop (magasin général).

Vêtue d'une juquette rose et d'un chemisier blanc, un piercing sur la langue et du fard sur les paupières, Freddie ne correspond pas tout à fait à l'idée qu'on se fait de l'adolescente inuite traditionnelle marchant dans la toundra. Les écouteurs de son iPod sur les oreilles, elle placote en inuktitut avec ses amies venues au camp de science de Kangiqsujuaq. Le sujet? Le dernier album d'Avril Lavigne et le vidéoclip de Rihanna sur YouTube.

Pourtant, entre deux bouffées de cigarettes, les



LISA-MARIE GERVAIS LE DEVOIR

Un jeune Inuit manie le fer à souder dans le cadre du camp de science à Kangiqsujuaq.

jeunes filles se laissent aller au magnifique jeu traditionnel des chants de gorge, où la première qui rit perd. Une jeunesse oscillant entre la tradition et la modernité.

« A quoi rêvez-vous? » La question laisse de glace. Difficile pour eux de rêver, soutient Pierre Chagnon. « Les jeunes ont tellement de pression pour devenir autonomes. Ils vivent au jour le jour et ne se projettent pas sur le long terme », constate-t-il.

« Qu'est-ce que vous voulez faire plus tard? », insiste la journaliste. La jeune Jaaka Okituk, originaire de Salluit, un bled situé sur le 62^e parallèle, se risque. « Mon professeur m'a dit que je pourrais être maîtresse de mon village », répond-elle plein d'espoir. Et pourquoi pas? Il y a deux femmes maîtresses au Nunavik.

Meagan McLay, qui s'est découvert un talent pour la soudure et le bricolage au camp de science, veut être médecin. « Possible, mais pas facile », croit Gaston Côté qui, en 27 ans d'enseignement dans le Nord, peut compter sur les doigts de la main le nombre d'adolescents qui sont allés poursuivre leurs études postsecondaires dans le Sud.

Ulaayu Pihlruut, qui enseigne la langue et la culture inuites à Kuujuaq, les encourage. Le gymnase, l'arène, la maison des jeunes et les Juniors Rangers (une organisation semblable à celle des Cadets) sont là pour les motiver, pense-t-elle. « Les jeunes ont tous un avenir devant eux. Ils ont seulement besoin d'un guide, d'une personne dans leur entourage qui va devenir leur modèle. Ils en ont déjà quelques-uns qui sont allés étudier dans le Sud et qui sont revenus, dit-elle. Au fond, c'est ça, leur rêve. Rester au Nunavik, avoir une famille. Ils ne cherchent pas à être quelqu'un d'autre. »

Des obstacles

Malgré tout, il y a des obstacles à ce bonheur à portée de main. Les statistiques et la longue liste d'histoires d'horreur parlent d'elles-mêmes. La promiscuité et la surpopulation (plusieurs familles de 12 à 15 personnes peuvent vivre sous un même toit), la toxicomanie (le crystal meth et la cocaïne sont de plus en plus populaires) et les abus d'alcool... Les filles ont des enfants à 14-15 ans et les jeunes commencent à fumer à 10 ans. Le taux de chômage chez les jeunes de 15 à 24 ans est de 24 %, contre 17 % dans le reste du Nunavik. Sans parler de la violence familiale (le taux est dix fois plus élevé que la moyenne canadienne), des agressions sexuelles et de l'inceste dans une société où l'omerté règne. Les plus récents chiffres démontrent que 20 % des décès au Nunavik sont liés à des suicides, ce qui en fait l'un des plus hauts taux au monde.

Même son de cloche à l'école, où les jeunes passent beaucoup de temps. Le taux d'absentéisme y est effarant et les échecs ou les abandons sont si nombreux qu'ils sont devenus la norme. A l'école Arsanig de Kan-

gigsujuaq, sur les 15 élèves de la classe qui regroupe les 3^e, 4^e et 5^e secondaire, cinq ne se sont jamais présentés et neuf ont échoué à plus d'une matière obligatoire. Par le passé, les bulletins n'avaient pas toujours été remis aux parents, qui ne s'intéressent que très peu au rendement scolaire de leurs enfants. On raconte même qu'il n'y a pas si longtemps, un enfant agressé et en détresse avait vécu plusieurs semaines caché dans l'entre-plancher de l'école, à l'insu de tous.

L'école des Blancs a sa part de responsabilité, croit Gaston Côté. « On arrive là avec nos gros sabots en imposant notre culture et notre langue. Ils ont un savoir dont il ne faut pas faire abstraction. Après tout, ils ont survécu toutes ces années et nous n'ions pas là », raconte l'homme de 62 ans. Il se rappelle certains cours d'écologie où les jeunes en savaient beaucoup plus que lui sur l'omerté de l'Arctique. « Les Blancs ont peut-être signé leur arrêt de mort. Parce qu'on est arrivé en leur facilitant des choses, en partageant avec eux les bonnes et les moins bonnes choses. [...] Les jeunes sont excessivement gâtés. La culture de l'effort n'existe plus », souligne-t-il.

Mais il est trop tard pour revenir en arrière. « L'école est une bonne chose. Maintenant, on est contraints de travailler en anglais ou en français et, pour ça, il faut étudier, souligne Ulaayu Pihlruut. On ne veut pas être laissés derrière et retourner au temps des igloos. » Elle souhaiterait toutefois voir construire un établissement postsecondaire dans le Nord, qui dispenserait l'enseignement dans leur langue maternelle. « Les jeunes ne seraient pas séparés de leur famille et de leurs enfants. Ils éviteraient le choc culturel du Sud », soutient-elle. Elle souhaite les voir occuper de petits emplois d'été dans la communauté, ce qu'une minorité fait déjà.

Pierre Chagnon est optimiste. « Ils ont beaucoup de ressources. Mais les enfants qui survivront le mieux au changement sont ceux qui sont les plus solides dans leur identité », insiste-t-il.

En attendant, le bonheur se trouve dans les petites choses. Comme lors d'un après-midi de pique-nique en été. Les filles qui jouent au soccer en talons hauts. Les garçons qui sautent de joie après avoir compté un but. Le ballon vole dans l'eau glacée de la baie. L'un d'eux se mouille pour aller le chercher sous une cascade de rires. « A cet instant précis, il y avait la paix. C'était comme une grande famille. Moi, dans ces moments-là, je me dis: non, le Nunavik n'est pas mort ni perdu », conclut Gaston Côté.

Le Devoir

À l'invitation de la Commission scolaire Kativik, notre journaliste a passé trois semaines dans le Grand Nord québécois auprès d'adolescents inuits âgés de 13 à 17 ans qui participaient à un camp de science sur le réchauffement climatique. Lundi: La Cour itinérante.

LE DEVOIR

www.ledevoir.com
Les bureaux du Devoir sont situés au 2050, rue De Bleury, 9^e étage, Montréal (Québec), H3A 3M9 ☎ Place-des-Arts
Ils sont ouverts du lundi au vendredi de 8h30 à 17h.
Renseignements et administration : 514-985-3333

Comment nous joindre ?

La rédaction
Au téléphone 514-985-3333
Par télécopieur 514-985-3360
Par courrier redaction@ledevoir.com

La publicité
Au téléphone 514-985-3399
Par télécopieur 514-985-3390
Extérieur de Montréal (sans frais) 1 800 363-0305

Les avis publics et appels d'offres

Au téléphone 514-985-3344
Par télécopieur 514-985-3340
Par courrier avisdev@ledevoir.com

Les petites annonces et la publicité par regroupement

Au téléphone 514-985-3322
Par télécopieur 514-985-3340

Les abonnements

Au téléphone 514-985-3355
du lundi au vendredi de 7h30 à 16h30
Par télécopieur 514-985-5967
Par courriel abonnements@ledevoir.com
Extérieur de Montréal (sans frais) 1-800-463-7559

L'agenda culturel

Au téléphone 514-985-3346
Par télécopieur 514-985-3390